

RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020



[Texte en français simplifié]

Le Département de la Manche écrit un rapport sur le développement durable tous les ans.

Développement durable veut dire qu'on fait attention à la terre et à ses habitants aujourd'hui.

Si on fait attention, la planète et ses habitants pourront bien vivre plus longtemps.

Le rapport présente les actions du développement durable pour l'année 2020.

Rédiger un rapport des actions s'appelle un bilan.

Le bilan de l'année 2020 permet de réfléchir aux actions 2021 et de calculer combien d'argent sera nécessaire pour les payer.

L'argent nécessaire pour faire des actions sur une année s'appelle un budget.

Pour réussir à ne pas abîmer la planète, on abandonne l'utilisation des énergies qui salissent la planète (le charbon, le pétrole...) et on utilise des énergies qui sont propres (soleil, vent, eau...)

Passer d'énergies sales à des énergies propres s'appelle la transition écologique.

AVANT-PROPOS

Afin d'assurer la visibilité de leurs contributions sur le territoire, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 précise l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable, en amont du Débat d'orientation budgétaire (DOB). Ce choix n'est pas neutre puisqu'il permet de positionner le développement durable de la collectivité comme perspective et fil conducteur de l'ensemble de son action.

Cette disposition législative est complétée par le décret du 17 juin 2011, venu préciser le contenu du rapport. Ce dernier doit faire état à la fois du « *bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité* » et du « *bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire* ».

En interne à la collectivité, le rapport développement durable peut être envisagé non pas comme une obligation, mais comme une opportunité d'enclencher une démarche pédagogique vis-à-vis de ses composantes politique et administrative.

Désigné comme un outil de dialogue local, ce rapport permet au Département de la Manche de développer ses politiques publiques, son fonctionnement et ses modalités d'intervention, dans la perspective du développement durable de son territoire.

ÉDITO

Le rapport développement durable est un rendez-vous annuel pour partager et faire connaître les actions du Département de la Manche vers une transition écologique et solidaire.

Les élus du Département ont l'ambition de construire chaque jour une Manche bienveillante, à l'écoute et au service de ses habitants et de ses territoires

Au-delà de ces actions directes, l'ambition du Département est bien de favoriser la mise en place d'une dynamique territoriale en faveur du développement durable et de répondre à l'ensemble des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. Dans cette logique, il nous faut associer les organismes dits « satellites » du conseil départemental et avec lesquels nous œuvrons au plus proche (syndicats mixtes, sociétés publiques, agence d'attractivité...). C'est ensemble que nous serons plus forts dans cette transition écologique.

Depuis plusieurs mois, l'humanité fait face à une épidémie mondiale. Cela met en évidence la nécessité de renforcer la résilience des territoires. Car au-delà de cette épidémie, nous sommes toujours confrontés à d'autres enjeux mondiaux : sécheresse, crise financière, migration environnementale et climatique... Cette crise devra renforcer nos solidarités et, dans un élan commun, nous permettre d'atteindre nos objectifs de développement durable d'ici 2030.

Les Manchois sont donc invités plus que jamais à prendre une part active à cette transition écologique, en identifiant des alternatives pour leurs déplacements quotidiens, en faisant évoluer leurs pratiques de consommation et en participant à la vie citoyenne et à l'attractivité de notre territoire.

Nouveau cadre du développement durable, les objectifs de développement durable sont mis en évidence au regard des projets emblématiques intégrés dans ce rapport.

Il nous faut anticiper un changement profond pour parvenir à mettre en œuvre des solutions pragmatiques, efficaces et à la hauteur de l'enjeu essentiel que constitue la transition écologique de notre département et de notre planète.

Marc Lefèvre
Président du conseil
départemental
de la Manche

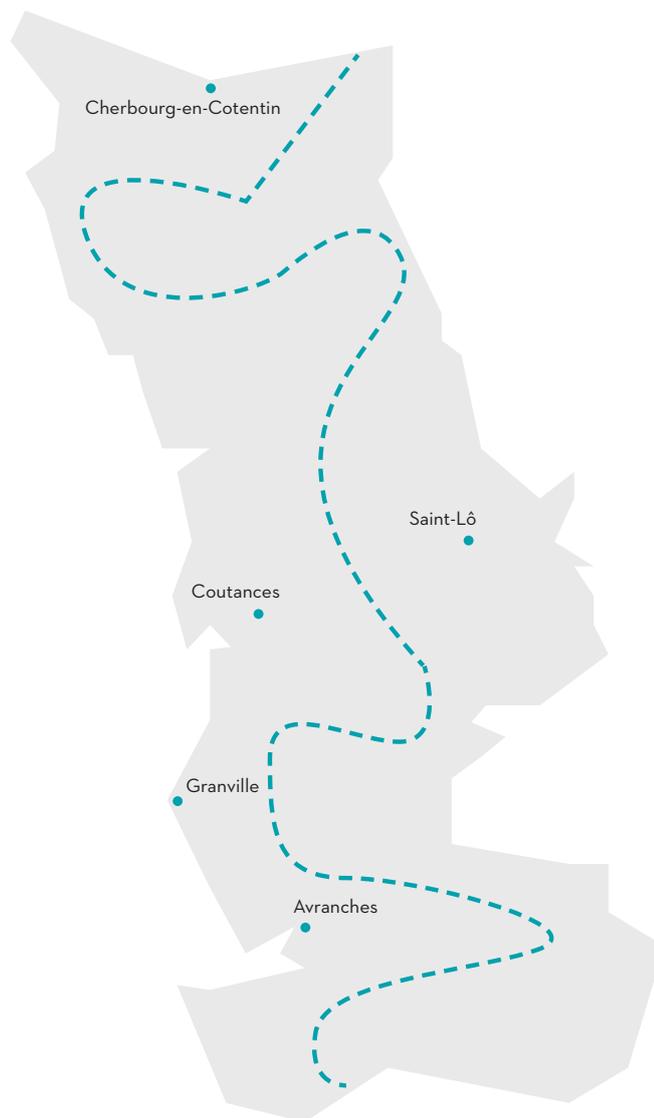


Valérie Nouvel
Vice-présidente
à la transition énergétique,
l'environnement
et l'innovation

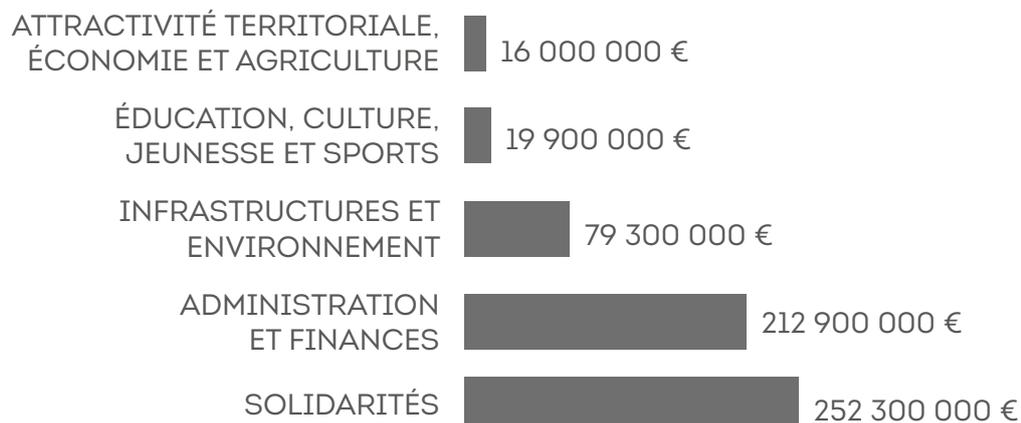


LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

- ◆ **5 938 km²** de superficie
- ◆ **496 883** habitants
- ◆ **65 831** entreprises
- ◆ **335 km** de côtes
- ◆ **446** communes
- ◆ **27** cantons
- ◆ **2 126** agents



UN DEMI-MILLIARD AU SERVICE DES MANCHOIS





BJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)
QUI CONSTITUENT L'AGENDA 2030 ADOPTÉ PAR L'ONU
EN SEPTEMBRE 2015, REPRÉSENTENT UN NOUVEAU PROGRAMME
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET UN LANGAGE COMMUN.**

**ILS SE DÉCLINENT EN 169 CIBLES OU SOUS-OBJECTIFS
ET 244 INDICATEURS DE SUIVI.**

La France a affirmé son engagement à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, tant sur le plan national qu'international. Il s'agit d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et de renforcer la synergie dans la mise en œuvre entre l'agenda 2030 et l'Accord de Paris sur le climat.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable du conseil départemental de la Manche est construit dans le souci de contribuer à l'atteinte de ces objectifs. C'est pourquoi, sur chaque page apparaissent les ODD correspondant à chaque action du Département, qui démontrent que les projets mis en œuvre, aussi bien en externe qu'en interne, répondent globalement aux objectifs de développement durable.

Le Département est actif sur toutes ces thématiques.

1 PAS DE PAUVRETÉ



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

2 FAIM «ZÉRO»



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, à tout âge

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Établir des modes de consommation et de production durables

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

14 VIE AQUATIQUE



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines, aux fins du développement durable

15 VIE TERRESTRE



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

SOMMAIRE

■ FAIRE FACE À LA COVID-19.....	10
Une aide directe aux mondes économique et associatif dans un contexte exceptionnel	12
Les entreprises manchoises se réorganisent pour répondre à la demande de masques	13
Un plan d'urgence pour soutenir les producteurs et artisans locaux pendant le confinement ..	14
Soutien alimentaire pendant la COVID-19	15
Le laboratoire LABÉO en première ligne pour le dépistage	16
Poursuivre le développement des usages numériques des collèves.....	17
Dispositif de relance de la saison touristique 2020	18
■ LA MANCHE, UN DÉPARTEMENT RÉSILIENT.....	20
La prévention des risques naturels littoraux.....	22
Donner aux habitants les moyens de contribuer à la transition écologique.....	23
Accompagner les changements de comportements individuels	24
Une mobilité durable au quotidien	25
Un nouveau dispositif expérimental d'autonomisation des jeunes migrants.....	26
Une alimentation saine, accessible à tous dans les collèves	27
« H2 Manche », une initiative de plus au service d'une mobilité décarbonée	28
Accompagner la rénovation thermique de l'habitat en favorisant les matériaux biosourcés locaux	30
Tester des méthodes de lutte contre les espèces invasives : le cas de la renouée du Japon	31
■ L'AUTONOMIE, UNE SIGNATURE MANCHOISE	32
Deux nouveaux contrats pour faciliter l'insertion professionnelle.....	34
Un lieu d'accueil mobile en Cotentin	35
Une école de production pour accompagner les jeunes en difficultés.....	36
Favoriser la bonne santé et le bien-être des bénéficiaires du RSA.....	37
Les chantiers d'insertion au service d'une économie circulaire	38
Soutenir les projets de lutte contre les violences conjugales	39
Un soutien à la parentalité allié à une action de développement durable.....	40
66 projets locaux pour préserver l'autonomie des séniors.....	41
■ LA MANCHE, UNE COLLECTIVITÉ EN RECHERCHE D'EXEMPLARITÉ.....	42
Des chaufferies bois pour bientôt la moitié des collèves.....	44
Cinq « suiveurs de soleil » pour 15 % de la consommation électrique de la Maison du Département	45
Vers un outil de pilotage de la stratégie numérique.....	46
Des matériaux biodégradables pour les activités maritimes.....	47
Former de nouveaux apprentis en situation de handicap	48
Une amélioration des usages pour les déplacements des agents	49
Les mégots : pas biodégradables, mais recyclables	50
Le parc automobile : vers une mobilité décarbonnée ?.....	51

■ LA MOBILITÉ, UNE SPÉCIFICITÉ MANCHOISE	52
Réseau cyclable d'intérêt départemental : une ambition forte et partagée	54
Mailler le territoire avec les aires de covoiturage.....	55
Le stationnement végétalisé sur des parkings	56
Routes : une utilisation de matériaux plus durables	57
Maintenir les continuités écologiques lors des aménagements routiers	58
La route n'est pas une poubelle !	59
■ LA MANCHE, UN TERRITOIRE AU PATRIMOINE EXCEPTIONNEL	60
Renforcer la qualité des eaux marines côtières	62
La gestion de la ressource en eau avec l'IIBS	63
Les zones humides, écotones aux multiples fonctions	64
Des récolteurs de déchets le long des cours	65
Le patrimoine architectural au service de la culture	66
limiter la régression de la haie bocagère, caractéristique du patrimoine manchois.....	67
Résorption d'une décharge littorale mise à nue suite au recul du trait de côte	69
Un soutien du Département aux collectivités locales, en matière de préservation et de mise en valeur d'espaces naturels	70
Des aménagements d'accueil du public originaux comme outils de découverte et de sensibilisation à la nature et au paysage	71
La protection du patrimoine naturel passe également par la lutte contre les espèces exotiques envahissantes : l'exemple d'un premier bilan prometteur des programmes de recherche contre le frelon asiatique	72
Des activités nautiques pour tous les publics	73
■ OFFRIR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS LA MANCHE.....	75
Une envie d'Ajir ?.....	76
Une aide pour les familles modestes de collégiens	77
Des projets pédagogiques dans une nouvelle logique.....	78
Un week-end autour du défi climatique.....	79
L'éducation au développement durable, pour les citoyens de demain.....	80
Prendre en compte les préoccupations des nouvelles générations avec le conseil départemental des jeunes (CDJ)	81
35 collèges labellisés « Établissements en démarche de développement durable » (E3D)	82
SPOT 50 : Le pass loisirs pour les 11-15 ans	83
■ LA MANCHE, UN DÉPARTEMENT ATTRACTIF	84
Développer les tiers-lieux pour favoriser le télétravail.....	86
Tatihou monte en gamme	87
Un élan de solidarité avec la Fondation de la Manche	88
Un département accueillant de nouveaux talents	88
Vers une meilleure couverture numérique du territoire.....	89



FAIRE FACE À LA COVID-19

L'année 2020 restera dans l'histoire comme une année d'enchaînement de crises de gravité sans précédent. Une crise sanitaire, circonscrite localement à la Chine avant de s'étendre au monde entier, se mutant en crise politique, économique et sociale, tout en remettant en cause de nombreux dogmes de notre économie néolibérale mondialisée.

Subitement, l'inconcevable a eu lieu : la fermeture des frontières, le confinement de centaines de millions de personnes à travers le monde, l'arrêt complet de pans entiers de l'économie. Mais les crises sont également l'occasion de mettre en œuvre de nouvelles politiques afin de transformer nos sociétés vers un modèle plus durable, équitable et sain. En effet, cette crise sanitaire toujours en cours, a permis d'ouvrir le débat sur un potentiel « monde d'après ». L'urgence climatique est devenue plus palpable et la prise en compte de cet enjeu encore plus important.

Le Département de la Manche a rapidement pris différentes mesures afin de protéger les citoyens, soutenir l'économie locale et aider les plus précaires, y compris la petite enfance. Les très petites entreprises (TPE), les producteurs, le milieu associatif et le milieu équestre ont été soutenus financièrement. L'activité du laboratoire LABÉO a été modifiée afin de mieux répondre au diagnostic de la COVID-19 dans la Manche. Les entreprises se sont portées volontaires afin de faire face, collectivement, à la demande de masques. Autant d'actions que le Département, garant de la cohésion sociale, a su accompagner avec les moyens mis à sa disposition.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ Au plus fort de la crise, **3,4** milliards de personnes dans le monde étaient appelées à être confinées.
- ◆ **60** millions d'emplois menacés en Europe
- ◆ Un impact environnemental positif direct du confinement avec la baisse de **45 à 50 %** des niveaux de dioxyde d'azote (NO₂) dans certaines villes

[Texte en français simplifié]

Faire face à la COVID-19

La COVID-19 est un virus.

La COVID-19 rend malade les personnes.

La COVID-19 a rendu beaucoup de personnes malades en 2020.

Tous les habitants de la planète doivent se protéger contre cette maladie.

Le Département de la Manche prend des décisions contre la COVID-19.

- ◆ Des décisions pour protéger les personnes qui habitent dans la Manche.
- ◆ Des décisions pour aider le commerce, l'agriculture, la pêche et les usines de la Manche.
- ◆ Des décisions pour donner à manger aux personnes qui n'ont pas assez d'argent pour acheter à manger.

UNE AIDE DIRECTE AUX MONDES ÉCONOMIQUE ET ASSOCIATIF DANS UN CONTEXTE EXCEPTIONNEL



Les Tricots Saint-James en action - © David Daguié - CD50

En tant que collectivité de proximité, le Département est le garant de la cohésion sociale et territoriale. Le 27 avril 2020, le conseil départemental a ainsi pris des décisions d'envergure, à la hauteur des enjeux de cette crise sanitaire sans précédent. Ainsi, au titre du fond « Manche Solidarité Proximité 2020 », le Département a mobilisé une enveloppe de 9 millions d'euros.

2,5 millions d'euros ont été destinés aux TPE (Très petites entreprises) afin de venir en aide, en complément de l'État et de la Région Normandie, aux secteurs de l'économie manchoise. Très fragiles, ces entreprises constituent un maillon essentiel des services à la population au niveau local (commerçants, artisans et TPE)..

500 000 € ont été attribués à des centres équestres, axe fort des politiques sportives, de loisirs et touristiques du territoire. Le Département est un acteur majeur de la sécurité sanitaire et vétérinaire.

1 million d'euros a aussi été consacré au secteur associatif de proximité, éprouvé par cette crise sanitaire. Ce fonds de soutien concerne, au-delà du sport et de la culture, les opérateurs associatifs dans les secteurs de l'environnement, du social et de la jeunesse.

Cette enveloppe accordée permet donc de lutter contre la pauvreté qui pourrait résulter de cette crise.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **2,5 millions d'euros** à destination des TPE
- ◆ **500 000 €** à destination des centres équestres
- ◆ **1 million d'euros** à destination du secteur associatif



LES ENTREPRISES MANCHOISES SE RÉORGANISENT POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE DE MASQUES



Masques - Tricots Saint-James - © David Dagquier - CD50

Face à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de la COVID-19, le Département a fait le choix de solliciter des entreprises locales afin de répondre à la demande grandissante de masques sur le territoire. Les Tricots Saint-James, Les Parapluies de Cherbourg, l'association Fil & Terre et les ateliers Grandis ont tout naturellement participé à cet élan de solidarité.

Ce ne sont pas moins de 525 000 masques qui ont été fabriqués et distribués aux Manchois. Cette initiative a été soutenue par les huit intercommunalités manchoises. Le financement a été pris en charge à hauteur de 70 % par le conseil départemental et 30 % par les intercommunalités.

DES ENTREPRISES MANCHOISES CAPABLES DE S'ADAPTER À LA CRISE

Cette crise montre, entre autres, que les réseaux locaux sont des ressources efficaces, capables de répondre aux urgences et aux besoins des habitants. Ces mêmes réseaux sont, déjà en temps normal, un atout pour le département, grâce à une production et une consommation plus responsables.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **525 000** masques fabriqués, pris en charge à la hauteur de 70 % par le CD50 et 30 % par les intercommunalités
- ◆ **1 226 000** masques chirurgicaux pour les professionnels de santé de la Manche
- ◆ **112 900** masques en tissu pour les personnels les plus exposés
- ◆ **50 000** masques en tissu pour les collégiens manchois



UN PLAN D'URGENCE POUR SOUTENIR LES PRODUCTEURS ET ARTISANS LOCAUX PENDANT LE CONFINEMENT



La crise sanitaire liée à la COVID-19 a mis en grande difficulté les producteurs qui, pour certains, transformaient une partie de leur production à la ferme, les privant ainsi de leurs clientèles. Certains ont pu rapidement mettre en place, individuellement ou collectivement, des solutions alternatives comme les ventes à la ferme, en ligne ou encore les livraisons. Il était donc prévisible qu'un retour à la normale, quant aux débouchés vers la restauration collective et les restaurateurs, allait mettre beaucoup de temps.



Le Département, avec l'appui de Latitude Manche, a développé un important plan de communication pour informer les consommateurs des lieux d'achat de produits locaux (ferme, marché, drive...), dans le respect des consignes sanitaires. Une page a ainsi été créée, avec une cartographie des producteurs faisant de la vente directe, sur maviedanslamanche.fr. La liste des marchés autorisés, à titre dérogatoire, a également été mise en avant avec des précisions sur les familles de produits proposées à la vente, les lieux, la date et les horaires. Par l'intermédiaire du site de Latitude Manche, les chambres consulaires ont informé les producteurs et artisans locaux des consignes sanitaires (à partir du guide de la Préfecture).

Une grande campagne de promotion du contenu web (réseaux sociaux, presse écrite, radio) a été financée par le Département de la Manche et Latitude Manche.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ Environ **20 000 visites** sur le site maviedanslamanche.fr, du 6 au 29 avril 2020
- ◆ **109 spots radio** sur Tendrance Ouest et France Bleu Cotentin

SOUTIEN ALIMENTAIRE PENDANT LA COVID-19

Pendant la crise sanitaire, les associations caritatives n'étaient plus en mesure d'assurer les distributions auprès des publics et elles ont dû stopper leurs collectes dans la grande distribution. De fait, elles ne disposaient plus de denrées suffisantes, notamment pour les produits frais. Les publics précaires, quant à eux, se sont rendus en nombre dans les Centres médico-sociaux (CMS) pour demander une aide à la subsistance. Les maraîchers et les agriculteurs se sont retrouvés en difficulté pour « écouler » leurs marchandises, suite notamment à la fermeture des restaurants et des marchés.



Culture maraîchère - © David Daguié - CD50

Aussi, le Département de la Manche a accordé une aide à différents organismes (Syndicat intercommunal d'action sociales de Granville, la Croix-Rouge française, le collectif Saint-Lois d'aide aux migrants) afin de leur permettre de s'approvisionner en produits frais chez des producteurs locaux. Cette initiative a permis de soutenir à la fois les publics dans le besoin, les agriculteurs et les maraîchers. Un fonds de 300 000 euros a été débloqué et le Département a transmis la liste des producteurs intéressés par ce dispositif, aux organismes caritatifs.

UN SOUTIEN AUX PLUS DÉMUNIS

En tant que premier acteur des solidarités humaines, le Département accompagne au quotidien les familles et personnes les plus fragiles. Dans un contexte de crise tel que celui-ci, il apparaissait évident pour la collectivité d'apporter de nouveau une aide à ceux qui en ont le plus besoin et d'assurer l'ingénierie du projet ainsi que sa logistique.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **300 000 €** débloqués concernant le soutien alimentaire
- ◆ Un partenariat avec **3** structures

LE LABORATOIRE LABÉO EN PREMIÈRE LIGNE POUR LE DÉPISTAGE



Le Président du Département de la Manche, Marc Lefèvre, en visite au laboratoire LABÉO - © David Daguier - CD50

Dès le début de la crise du coronavirus, un des éléments essentiels était de diagnostiquer les citoyens infectés par le virus. Le processus de détection des virus est une procédure habituelle pour les laboratoires vétérinaires. Fort de cette expertise, le laboratoire départemental d'analyse de la Manche, LABÉO, regroupé au sein d'un groupement d'intérêt publique (GIP) avec celui du Calvados, de l'Orne et de l'Eure, a participé à la campagne de dépistage de la COVID-19.

L'investissement de l'ensemble des salariés permet ainsi une capacité d'analyse de 400 échantillons par jour sur le site manchois. Ces laboratoires de proximité, qui sont au plus près des concitoyens, favorisent la réception des résultats plus rapidement et permettent d'agir en conséquence.



CHIFFRES CLÉS

◆ **400** échantillons analysés par jour

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES DES COLLÈGES



Le numérique au service des collégiens - © David Daquier - CD50

Afin de poursuivre le développement des usages numériques des collèges manchois, mais aussi de garantir la continuité pédagogique pendant le confinement, le Département de la Manche a mis à disposition du matériel informatique, sur demande, pour les enseignants et les collégiens non équipés à leur domicile. Au total, ce sont 550 tablettes tactiles prêtées aux élèves (1 100 enseignants qui le souhaitaient ont été dotés individuellement de ces tablettes en 2019), 72 routeurs 4G-Wifi fournis par Altitude Infrastructure et une quarantaine d'ordinateurs portables mis à disposition.

Avec cette question des usages numériques, d'autres problématiques viennent se poser : l'empreinte environnementale induite ; le harcèlement scolaire, via les outils et réseaux numériques ; la fracture numérique sur le territoire. Autant de questions que les agents du conseil départemental ont pris en considération afin d'y apporter, dans le futur, des réponses adéquates.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **550** tablettes tactiles prêtées à des élèves
- ◆ **72** routeurs 4G-Wifi
- ◆ **Une quarantaine** d'ordinateurs portables mis à disposition



DISPOSITIF DE RELANCE DE LA SAISON TOURISTIQUE 2020

En vue d'accompagner les professionnels du secteur, après des semaines d'activité gelée par la crise sanitaire, l'ensemble des collectivités s'est mobilisé aux côtés du conseil départemental afin de financer un plan de relance, à hauteur d'un million d'euros.

L'agence d'attractivité Latitude Manche a élaboré, avec les 8 EPCI partenaires, une opération d'aide aux hébergements marchands et professionnels, d'offres de visites ou de loisirs. L'enjeu étant de remettre en marche collectivement l'activité touristique dès la fin du confinement, grâce à un pouvoir d'achat augmenté.



Pour chaque nuitée réservée dans un hébergement marchand de la Manche partenaire de l'opération, les clients ont « un chèque évasion » d'un montant de 10 à 20 €. Au total, ce sont 80 000 chèques valables pour un séjour sur l'année 2020, qui peuvent être consommés sur :

- ◆ des activités de loisirs ;
- ◆ des sites et lieux de visites ;
- ◆ des commerces et producteurs locaux ;
- ◆ des guides de la baie du Mont-Saint-Michel ;
- ◆ des restaurants.

Le Département, grâce à ce dispositif, met ainsi en avant son patrimoine naturel et culturel, à travers des lieux touristiques importants. Pour rappel, le tourisme dans la Manche représente plus de 6 000 emplois annuels pour un chiffre d'affaires de près de 500 millions d'euros. Une des tendances actuelles serait de développer de plus en plus l'écotourisme, qui est une des formes du tourisme durable, centré sur la nature et l'éco-responsabilité, tout en mettant le développement durable en avant (utilisation du vélo, réduction des impacts négatifs sur la nature et la culture...).

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **80 000** chèques valables pour l'année 2020
- ◆ Plan de relance d'**1 million** d'euros
- ◆ **6 000** emplois annuels dans le tourisme





© Phovoir

LA MANCHE, UN DÉPARTEMENT RÉSILIENT

En cette année 2020, l'épidémie de la COVID-19 aura invité de nombreux territoires à réfléchir au renforcement de leur résilience, pour faire face aux incertitudes du futur : sécheresse, crise financière, migrations, conflits... autant de crises potentielles qu'il n'est aujourd'hui pas possible d'anticiper ou, tout au moins, de prévoir.

Face à ce constat, et en partant du principe que le rôle d'une collectivité comme le Département est aussi de préparer le territoire pour l'avenir, de nombreuses actions contribuent d'ores et déjà à renforcer efficacement la résilience du territoire :

- ◆ en favorisant une mobilité durable au quotidien ;
- ◆ en offrant aux collégiens l'accès à une alimentation saine, de qualité ;
- ◆ en accompagnant la rénovation énergétique des habitations qui privilégie les filières locales ;
- ◆ en informant les Manchois sur les enjeux de la transition écologique.

Autant d'idées à poursuivre, d'initiatives citoyennes à accompagner, d'actions à renforcer au cours des prochaines années, en intégrant la transition écologique dans l'ensemble des politiques portées par le Département, pour que la Manche soit un territoire où il fasse toujours bon vivre !

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **+5 °C** de réchauffement climatique en 2100
- ◆ **2 mm par an**, c'est l'augmentation du niveau de la mer, soit 20 fois plus rapidement qu'au cours des siècles précédents
- ◆ **3 fois plus de catastrophes naturelles** en 50 ans
- ◆ **Été 2020, le plus sec** en France jamais enregistré depuis le début des mesures en 1959
- ◆ **143 millions de réfugiés** climatiques dans le monde, d'ici à 2050

[Texte en français simplifié]

La Manche, un département résilient

Un département résilient est un département qui résiste à la maladie ou à la pollution.

La vie des habitants de la Manche dans le futur sera difficile.

Le Département de la Manche veut préparer le futur des habitants.

Le Département de la Manche donne de l'argent aux personnes qui vivent dans la Manche pour isoler leur maison ou leur appartement.

Isoler une maison ou un appartement veut dire qu'on empêche le froid de rentrer dedans.

Quand on isole sa maison ou son appartement, on dépense moins d'argent pour le chauffer l'hiver.

Le Département de la Manche construit des endroits protégés pour faire du vélo en toute sécurité.

Ces endroits protégés s'appellent des pistes cyclables.

Le Département de la Manche veut que les adolescents mangent des aliments bons pour la santé quand ils vont à l'école.

L'école des adolescents jusqu'à l'âge de 15 ans s'appelle un collège.

Le Département de la Manche ne veut plus que les habitants jettent des emballages en plastique.

Le Département de la Manche explique aux habitants qu'il faut manger moins de viande et mettre moins de choses à la poubelle.

Les déchets peuvent être utilisés pour améliorer la terre du jardin.

LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS LITTORAUX

Avec ses 335 kilomètres de côtes, le département de la Manche est particulièrement vulnérable aux risques littoraux (submersions et érosion). Le changement climatique actuellement à l'œuvre et la montée inéluctable du niveau marin tendent à fortement accroître cette vulnérabilité.

LE REPLI STRATÉGIQUE, INÉLUCTABLE ?

Dans le cadre de ses orientations stratégiques 2016-2021, le Département a pris en compte le contexte de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) avec une politique d'intervention sur les risques littoraux, s'appuyant sur la poursuite du suivi « historique » de l'évolution du trait de côte et le co-financement d'opérations (expertises, travaux de gestion douce, grands projets de prévention des submersions, replis stratégiques).



La montée des eaux : un enjeu fort pour le Département
© Emmanuel CORRE

Le dispositif financier était cependant peu sollicité par les acteurs locaux du fait d'aides de l'État plus avantageuses jusqu'à présent (2 dossiers aidés depuis 2019).

LE CHOIX D'UN APPUI STRATÉGIQUE AUX COLLECTIVITÉS

En septembre 2020, le Département a donc souhaité renforcer son dispositif d'appui, avec le recrutement d'un ingénieur, qui aura un rôle :

- ◆ d'interface et d'animation d'un réseau manchois sur les risques littoraux ;
- ◆ d'aide à la mobilisation d'experts pour appuyer les collectivités dans leurs projets ;
- ◆ d'initiation ou de soutien des actions visant à sensibiliser la population ;
- ◆ d'aide à l'acculturation aux risques littoraux.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **355 km** de côtes
- ◆ Le Département a initié, en partenariat avec l'université de Caen, un suivi détaillé du trait de côté :
 - à partir de **1991**, sur la côte ouest du Cotentin (entre le cap de Carteret et le bec d'Andaine)
 - à partir de **1996**, sur la côte est, nord-est et nord Cotentin (d'Utah Beach à Urville-Nacqueville)
 - à partir de **1997**, sur la côte nord-ouest du Cotentin (entre le cap de Carteret et Vauville)



DONNER AUX HABITANTS LES MOYENS DE CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Département soutient depuis de nombreuses années, par le biais de subventions aux projets, plusieurs associations environnementales et le Conservatoire botanique national de Brest. Ce maillage associatif est un atout pour le territoire. Il permet d'agir sur l'ensemble du Département, en disséminant les actions liées au développement durable réalisées par des experts dans le domaine. Pour l'année 2020, le conseil départemental de la Manche a attribué un montant global de subventions de 117 633 €. Ce montant correspond à différents projets en matière d'éducation au développement durable, mais aussi en matière de recensement naturaliste.

Ces aides, qui tiennent à cœur au conseil départemental, servent à améliorer la connaissance du territoire, mais aussi à comprendre et à sensibiliser les habitants afin de leur faire adopter des gestes « éco-citoyens » pour qu'à terme, l'ensemble de la population soit responsabilisé aux enjeux actuels.

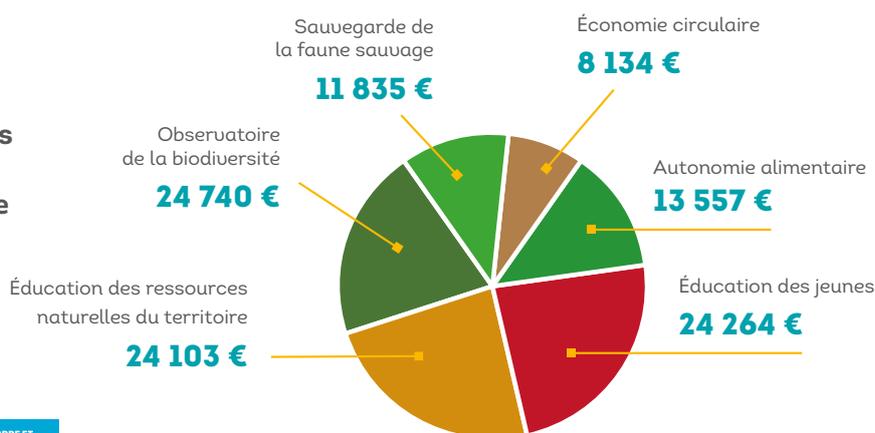
Afin de mieux prendre en considération l'évolution des problématiques autour de la transition écologique et plus globalement du développement durable, le conseil départemental a décidé le 25 septembre 2020 de faire évoluer le dispositif de

subvention aux associations naturalistes et au développement durable, en créant un appel à projet à destination de ces associations. La révision de ce règlement permettra à la fois de concentrer l'action du Département sur l'accompagnement des projets (et non sur le fonctionnement des structures) et de mieux articuler les interventions des partenaires de l'éducation au développement durable sur le département.

De plus, les principaux partenaires du Département dans cette thématique pourront bénéficier, pour des projets d'envergure nécessitant une stratégie à long terme, de contrats d'objectifs pluriannuels. Cette stratégie permettra de renforcer les projets d'ampleur sur le territoire et facilitera aussi bien le financement pour les structures que leur bonne réalisation pour les financeurs.

Pour finir, et afin de mieux accompagner la mobilisation citoyenne, la révision du règlement a entraîné la création d'un fonds d'accompagnement des initiatives citoyennes, en réservant une enveloppe de 20 000 € dédiée à des projets citoyens intéressants et cohérents, .

Répartition des subventions aux associations œuvrant dans le domaine naturaliste ou du développement durable :



CHIFFRES CLÉS

- ◆ 12 organismes subventionnés
- ◆ 117 633 € de subventions

ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS INDIVIDUELS

Le Département de la Manche s'est engagé dans un projet de réduction des pollutions plastiques : en complément d'un travail de modélisation de la circulation des plastiques au sein du bassin-versant des Veys, diverses actions sont prévues pour lutter contre ces pollutions ou pour accompagner des changements de comportement. L'objectif est à la fois de favoriser la vie aquatique et de trouver des moyens de consommation plus responsables, pour offrir aux Manchois un environnement plus sain et leur permettre de retrouver une meilleure qualité de l'eau.

Ce projet s'inscrit dans un programme européen de coopération « Preventing Plastic Pollution », dont la collectivité est partenaire pour une durée de trois ans, d'un montant de 14 millions d'euros, avec pour objectif d'améliorer la qualité des eaux dans la zone « France (Manche) - Angleterre ».

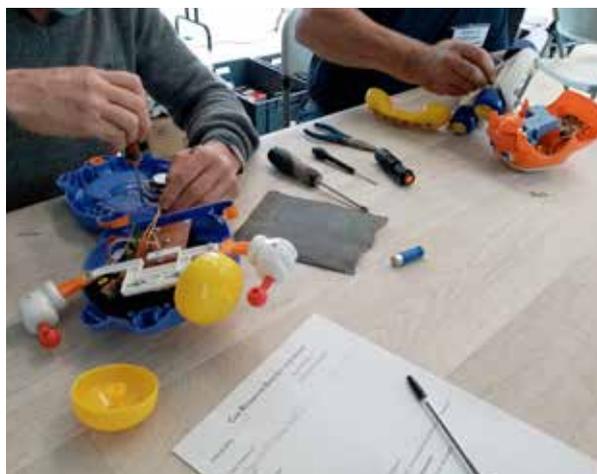


DÉVELOPPER UNE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE SUR L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Le Département met en œuvre diverses actions dans le but de sensibiliser, d'accompagner les changements de comportement, aussi bien pour les citoyens que pour les professionnels, et les modes de consommation (création de cafés réparation, communautés zéro-déchets...). Pour ce faire, la technique des « nudges » sera testée sur le territoire.

UN CAFÉ RÉPARATION À SAINT-LÔ

Un premier café s'est tenu le 24 octobre 2020, à la maison de la vie associative. Le but : réunir un collectif saint-lois de bénévoles réparateurs, aguerris ou non, afin de permettre à des habitants d'être accompagnés pour réparer leurs différents objets du quotidien. Les vingt bénévoles ont accueilli, dans le respect des gestes barrières, parents, enfants et étudiants, et transmis leurs savoir-faire. Doudous, aspirateurs, ordinateurs... une vingtaine d'objets a ainsi eu droit à une intervention !



Café réparation de Saint-Lô, le 24 octobre.2020
© Thierry Marié

Cette future association vise à créer en luttant contre la et l'obsolescence



CHIFFRES CLÉS

- ◆ Un premier café réparation le 24 octobre 2020
- ◆ Une vingtaine d'objets réparés

UNE MOBILITÉ DURABLE AU QUOTIDIEN

Le développement d'une mobilité durable dans la Manche passe par le développement d'un réseau cyclable, offrant sécurité et service de qualité.

SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS VÉLO

La mobilité quotidienne des habitants doit trouver un maillage fin, répondant à tous ses besoins : trajets domicile-travail, loisirs, scolarité, alimentation, culture, promenade... À cet effet, le Département a mis en place, en complément de la constitution d'un réseau cyclable d'intérêt départemental, un soutien technique fort auprès des collectivités pour les accompagner dans l'élaboration de leur projet et la définition de leurs plans vélos locaux. Depuis 2018, 4 EPCI ont ainsi été accompagnés dans leurs démarches : Saint-Lô Agglo, Granville Terre et Mer, Côte Ouest Centre Manche et Baie du Cotentin.



Voie verte offrant sécurité et qualité (La Meauffe, bord de Vire) - © David Dagquier - CD50

UN ENGOUEMENT EN 2020

Cet accompagnement en ingénierie s'est nettement accéléré depuis début 2020 et la mise en place de l'Ingénierie départementale de la Manche (IDM). Ainsi, plus de 20 communes ont sollicité le soutien technique du Département pour engager leur réflexion, venant compléter la liste des projets précédemment engagés. Ce soutien technique peut donner lieu à un soutien financier via la politique contractuelle. Ce sont donc, sur la période 2016-2020, plus de 24 projets, pour un montant de travaux de 11 319 446 € qui ont été soutenus.

Cet engouement, soutenu politiquement par le Département, traduit aussi la réalité des enjeux actuels liés à la mobilité en milieu rural, et plus largement face à la transition écologique.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **24** projets soutenus
- ◆ Le vélo au quotidien contribue à diminuer de **40 à 50 %** les maladies cardio-vasculaires et les cancers.
- ◆ **+ 4 à 15 %** de productivité pour les vélotaffeurs
- ◆ La pratique du vélo a augmenté de **30 %** sur un an.
- ◆ **2 626 527 €** d'aide du conseil départemental depuis 2018



UN NOUVEAU DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL D'AUTONOMISATION DES JEUNES MIGRANTS

L'accueil des mineurs non accompagnés est une compétence des Départements, au titre de l'aide sociale à l'enfance. Depuis 2016, ils se sont organisés progressivement pour structurer l'accueil de ces jeunes migrants sur leur territoire. Les profils des mineurs non accompagnés diffèrent de ceux des autres enfants accueillis en protection de l'enfance. En effet, les caractéristiques de ce public reposent sur leur parcours migratoire, auquel s'ajoute le décalage linguistique et culturel. Leurs niveaux d'adaptation et d'autonomie conduisent à mettre en place des prises en charge spécifiques et différentes des mineurs habituellement accueillis. Il y avait donc lieu de faire évoluer les pratiques professionnelles et les modalités d'accompagnement, qui appellent de nouvelles compétences et des projets innovants.

En charge de l'évaluation de la minorité de ces présumés mineurs depuis 2016, le Département a permis, en 2020, la création d'un dispositif expérimental d'hébergement et d'accompagnement pour 50 mineurs et jeunes majeurs non accompagnés, garçons et filles, âgés de 13 à 21 ans. Ce dispositif permet également d'accompagner ces jeunes dans leurs démarches administratives afin de régulariser leur situation.

PRÉPARER LA MAJORITÉ DES JEUNES ACCUEILLIS

Le gestionnaire assure la prise en charge et l'accompagnement global de tous les mineurs et jeunes majeurs qu'il accueille. L'hébergement, ouvert 365 jours et 24h/24h, sur deux sites (Agon-Coutainville et Tribehou), ainsi que l'accompagnement du public peuvent être proposés sous forme individuelle et collective, dans une logique transversale de développement de l'autonomie. Lorsque le jeune atteint l'âge de 16 ans, le gestionnaire travaille sur le projet de vie au regard de l'insertion sociale et professionnelle, afin de préparer la majorité du jeune accueilli.

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

◆ Insertion scolaire et professionnelle

L'accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage est un enjeu prioritaire de l'accompagnement de ce public. Un projet individuel d'insertion socio-professionnelle est élaboré pour chaque jeune accueilli, adapté à l'âge d'arrivée du jeune sur le territoire manchois.

◆ Accès à l'autonomie et la responsabilité de chaque jeune

Il s'agit de familiariser le jeune avec les moyens de déplacements existants, de travailler sur la gestion budgétaire, la gestion du logement...

Le projet d'accès au logement à la majorité du jeune doit être anticipé et travaillé pendant la minorité, afin que celui-ci puisse être orienté, dès 18 ans, vers la solution la plus adaptée à sa situation. Pour cela, le gestionnaire mobilise l'ensemble des acteurs du logement. L'accompagnement prend en compte la situation d'isolement des mineurs sur le territoire et favorise leur insertion sociale et relationnelle. À ce titre, les partenariats locaux sont mobilisés afin de permettre aux jeunes de bénéficier des services de proximité et contribuer à leur insertion sociale (centres sociaux, clubs de prévention, clubs de sport...). Le gestionnaire s'assure également de leur accès à la mobilité.

◆ Accès aux soins

Au regard de leurs parcours, les mineurs non accompagnés peuvent être confrontés à des problématiques de santé spécifiques, tant sur le plan médical que psychologique, qu'il s'agit de prendre en considération. L'accompagnement veille donc à mettre en place les suivis médicaux et psychologiques adaptés auprès des professionnels de santé, en recourant aux services de droit commun.



UNE ALIMENTATION SAINE, ACCESSIBLE À TOUS DANS LES COLLÈGES

La qualité de la prestation servie dans les 52 services de restauration scolaire des collèges publics manchois constitue un véritable enjeu de santé publique. Offrir une alimentation saine et équilibrée, utilisant des produits frais, locaux et/ou bio, est une préoccupation centrale pour transmettre aux collégiens une éducation au « bien manger ».

Le Département a ainsi initié, auprès des 52 chefs de cuisine des services de restauration, une démarche d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan de maîtrise sanitaire et du plan de maîtrise nutritionnelle.

DÉVELOPPER LES MENUS VÉGÉTARIENS

Pour aider la mise en œuvre de la loi EGalim, les services des équipes de restauration sont accompagnés dans l'élaboration de menus végétariens, par des échanges de pratiques et des outils partagés. De nombreux collèges sont déjà engagés dans une démarche de circuits courts, depuis plusieurs années.

De plus, un travail de la direction des collèges, de la jeunesse et des sports, de la direction des nouvelles ruralités du Département et de la cellule d'achats est en cours, afin de proposer, au printemps 2021, une plateforme de mise en relation producteurs-transformateurs et acheteurs, de manière à faire connaître les produits présents sur notre territoire, faciliter les achats pour les équipes des collèges et encourager les circuits courts.



Une alimentation saine dans les collèges : collège Lavallais Saint-Lô
© David Dagquier - CD50

UNE CHARTE MANCHOISE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour rappel, grâce à la loi EGalim, au 1^{er} janvier 2022, les collèges devront proposer 50 % de produits durables ou sous signe d'origine et de qualité (Indication géographique protégée [IGP], Appellation d'origine protégée [AOP], Spécialité traditionnelle garantie [STG], label rouge), dont 20 % issus de la filière bio. Des travaux participatifs ont eu lieu en 2019-2020, portant sur l'élaboration d'une charte de restauration scolaire, avec une forte connotation « durable » et des outils et formations encourageant les équipes à transposer les recettes traditionnelles en bio, afin de répondre à ces obligations réglementaires.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **24 %** des émissions de gaz à effet de serre sont liés à l'alimentation.
- ◆ **150 000** morts chaque année liées aux maladies cardio-vasculaires
- ◆ **2 654 479** repas par an servis par nos collèges
- ◆ **1,89 €** est le coût d'un repas moyen.
- ◆ Entrée au collège et décohabitation des jeunes adultes : **les deux moments clés** dans l'autonomisation alimentaire

« H₂ MANCHE », UNE INITIATIVE DE PLUS AU SERVICE D'UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

Pionnière reconnue de la mobilité hydrogène, en étant la première collectivité à avoir construit en 2015 une station de distribution pour une flotte qui compte désormais une vingtaine de véhicules, la Manche a poursuivi son investissement dans l'hydrogène en progressant régulièrement : en 2017, avec le projet BHYKE, et en mars 2020, avec la mise en place de trackers permettant de capter l'énergie solaire pour produire, par électrolyse, un hydrogène renouvelable. Après avoir innové avec les véhicules légers puis les vélos, la collectivité poursuit son action de consolidation de l'écosystème hydrogène territorial, en lançant l'initiative « Hydrogène Manche ».

LA SIGNATURE D'UNE CHARTE PROPOSÉE AUX ACTEURS MANCHOIS

Cette initiative se décline par :

- ◆ la signature des acteurs manchois d'une charte de l'hydrogène au service du territoire et de la transition écologique ;
- ◆ la structuration d'un projet de déploiement des infrastructures de production et de distribution d'hydrogène renouvelable, appelé « ETHyR CoManche », initié en 2019 autour du transport routier lourd frigorifique, basé sur une innovation manchoise mondiale (la remorque ROAD du carrossier Chéreau, installé en sud Manche), mais tout en s'inscrivant dans une initiative globale de maillage territorial « grand ouest », avec le projet VHyGO (Vallée hydrogène grand ouest) ;
- ◆ le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour offrir aux acteurs manchois qui souhaitent développer une mobilité propre (avec les avantages concurrentiels associés), la possibilité de bénéficier de l'élargissement du projet à l'ensemble des entreprises et collectivités intéressées.

Une charte, des engagements mutuels

Signer la charte H₂ Manche est un engagement à soutenir le projet hydrogène vert territorial et vous octroie le label « H₂ Manche ». La présente charte propose deux niveaux d'engagement :

1 - Je soutiens H₂ Manche Le label « Supporter H₂ »	2 - Je souhaite déployer des véhicules hydrogène Le label « L'hydrogène, c'est maintenant »
--	--

Vous soutenez H₂ Manche
Vous souhaitez voir une solution d'avenir et vous souhaitez en apprendre davantage, tout en affichant votre soutien aux acteurs du territoire qui œuvrent à son développement.

Vous souhaitez déployer des véhicules hydrogène
Vous avez des objectifs, une émission et vous êtes prêts à étudier l'opportunité future de véhicules électriques à hydrogène.

Vous soutenez H₂ Manche
Votre engagement vis-à-vis de H₂ Manche :

- utiliser le logo « Je soutiens H₂ Manche » dans votre communication sans le cadre de votre site ou sur vos supports de communication ;
- participer au portail H₂ Manche sur les réseaux sociaux ;
- autoriser H₂ Manche à faire connaître de votre soutien par l'insertion de votre nom et l'affichage de votre logo dans une charte d'engagement soutenant l'initiative, susceptible d'être incluse dans des publications sur leur supports média.

Les engagements de H₂ Manche vis-à-vis de vous :

- diffuser les données d'informations, présentations, documents, fiches pédagogiques et fiches pratiques relatives à l'initiative et aux applications de l'hydrogène dans le territoire ;
- informer sur l'état d'avancement du développement des infrastructures locales de production et de distribution d'hydrogène vert ;
- maintenir votre soutien à la transition énergétique et à la mobilité durable grâce au véhicule hydrogène renouvelable auprès des médias, des citoyens et des collectivités.

Vous souhaitez déployer des véhicules hydrogène
Votre engagement vis-à-vis de H₂ Manche :

- communiquer des informations factuelles sur vos moyens de mobilité et proposer, en matière de véhicules, d'équipements, de consommation de carburants, et toute donnée qui vous paraît utile pour permettre à H₂ Manche de vous informer sur les solutions de mobilité hydrogène qui correspondront à vos besoins ;
- réviser le bilan de vos efforts de conversion de véhicules à mobilité propre existants ;
- participer à des événements de communication organisés par H₂ Manche afin d'être plus visibles pour développer l'acceptation de la mobilité propre ;
- introduire des clauses RSE dans vos appels de charges pour vérifier les offres de vos fournisseurs et fournisseurs qui fournissent la mobilité propre existante.

Les engagements de H₂ Manche vis-à-vis de vous :

- diffuser vos engagements prévus dans l'engagement « Je soutiens H₂ Manche » ;
- copier et afficher votre engagement dans tous les documents LPA/SA produits par H₂ Manche ;
- tenir des conseils techniques et fiches pratiques à disposition auprès des fournisseurs, recherche des possibilités de groupement de commandes pour réduire les coûts d'acquisition, identifier des sites d'intérêt, proposer de vous associer dans des appels à projets permettant l'accès à des aides financières.

Je signe la charte

<i>« Je soutiens H₂ Manche et j'étudie une solution pour que l'hydrogène renouvelable soit un vecteur propre et d'avenir »</i>	<i>« Je soutiens H₂ Manche, et je m'engage à étudier la possibilité de déployer des véhicules électriques hydrogène dans ma propre flotte avec l'aide et l'expertise de H₂ Manche »</i>
Date : _____	Date : _____
Entreprise, association ou collectivité : _____	Entreprise, association ou collectivité : _____
Signature : _____	Signature : _____

Charte proposée aux acteurs manchois

HYDROGÈNE VERT : LE DÉPARTEMENT REGARDE VERS L'AVENIR

Le Département a réuni une cinquantaine d'acteurs manchois pour une matinée d'information, le 8 octobre 2020. Cet atelier d'échanges a été l'occasion de présenter l'initiative manchoise basée sur la production d'hydrogène vert par LHYFE, avant d'évoquer le marché des véhicules à hydrogène déjà disponibles et de terminer par une analyse économique comparée du coût de revient de la mobilité hydrogène.

Accompagné par Latitude Manche, le Département poursuivra l'animation du territoire, de façon à déposer auprès de l'ADEME un dossier regroupant l'ensemble des acteurs concernés, en septembre 2021.



Présentation de véhicules à hydrogène le 8 octobre 2020 - © David Daguier - CD50

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **11** entreprises et collectivités signataires de la charte « H₂ Manche » lors de son lancement, le 8 octobre 2020
- ◆ En 2015, la station manchoise est la première station hydrogène en France.
- ◆ Une flotte départementale de **19** véhicules à hydrogène



ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HABITAT EN FAVORISANT LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS LOCAUX

Lancé au printemps 2015, « Planète Manche rénovation » est un dispositif d'aide aux particuliers, sans condition de ressources, pour des projets globaux en matière de rénovation thermique et de respect de la qualité architecturale. L'attribution de cette aide départementale est conditionnée à l'accompagnement du projet par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Manche (CAUE 50), dans le cadre d'une mission de service public de conseil architectural et énergétique aux particuliers.

Le dispositif est basé sur un triplement des certificats d'économie d'énergie (CEE) pouvant être valorisés par les travaux de rénovation et l'aide peut être portée à 12 500 € pour les projets ambitieux. En 2020, malgré la crise sanitaire, ce sont 1 418 000 € de subventions accordées pour la rénovation thermique de 154 logements, soit des économies d'énergie cumulées de 76 GWh cumac (unité de qualification définissant l'effort réalisé dans le cadre d'économies d'énergie). Un montant total correspondant à l'ensemble des travaux de 10,8 millions existe, grâce à ce dispositif, pour les entreprises locales du secteur du bâtiment.

DES FILIÈRES LOCALES POUR LA RÉNOVATION DU BÂTI ANCIEN

Ce dispositif peut permettre de soutenir des projets utilisant des matériaux biosourcés locaux, comme la terre, la paille et le chanvre. En plus d'utiliser des matériaux de proximité, ces types de constructions répondent aux enjeux du développement durable : empreinte environnementale favorable, car stockant le carbone, et développement économique de notre territoire.

- ◆ **LA TERRE** - Dans le cadre des chantiers participatifs Énerterre, la terre crue est à l'honneur. Historiquement, c'est un matériau privilégié du patrimoine bâti local. C'est aussi un matériau à faible impact environnemental et dont les capacités hygrométriques permettent d'améliorer le confort dans le logement. Pour répondre aux besoins sur le territoire, Énerterre transforme et vend de la terre crue, dédiée à la construction et la rénovation.
- ◆ **LA PAILLE** - Pour des raisons techniques, environnementales et de coût, la paille peut être utilisée comme matériau d'isolation des combles. C'est un matériau qui se prête particulièrement bien à l'auto-réhabilitation encadrée. Ce procédé respecte par ailleurs les règles professionnelles des constructions en paille.
- ◆ **LES BRIQUES DE CHANVRE** - Située à Barenton, AgroChanvre fait partie des cinq entreprises de transformation de paille de chanvre présentes sur le territoire national. Le fonctionnement en est assuré par huit salariés. 2 500 tonnes de paille sont transformées annuellement à partir de pailles produites par 80 producteurs, dans un rayon de 150 km autour de Barenton. Elle fabrique notamment des briques de chanvre Agglo'chanvre, composées d'un mélange de chènevotte et de chaux naturelle, malaxé, moulé et pressé à froid. Elles sèchent ensuite naturellement à l'air libre, pendant plusieurs semaines.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **1 418 000 €** de subventions accordées
- ◆ **154** logements rénovés
- ◆ Utilisation de **3** principaux matériaux biosourcés

TESTER DES MÉTHODES DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES : LE CAS DE LA RENOUÉE DU JAPON

La renouée du Japon est l'une des 33 plantes invasives avérées en Normandie et la plus présente sur les dépendances routières. À l'heure où le fauchage raisonné rend les accotements routiers plus favorables au développement de la biodiversité que les pratiques agricoles en « plein champ », l'expansion de cette plante en est un frein : la présence de cette invasive diminue considérablement la diversité végétale en colonisant les milieux au détriment des espèces indigènes. Au bord des routes, elle peut même s'avérer dangereuse en réduisant la visibilité. C'est pourquoi, au cours de l'année 2019, le Département a recensé de nombreuses zones impactées par la renouée du Japon sur le domaine routier départemental.

Réalisé à ce jour à 70%, ce recensement fait apparaître 585 zones pour une surface de 5 hectares. Depuis lors, des premiers essais ont été engagés à partir de solutions innovantes. Les premiers résultats étant encourageants, l'année 2020 a connu une amplification des expérimentations.

RECHERCHER UNE MÉTHODE DE LUTTE EFFICACE AVANT DE COORDONNER LES ACTIONS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

Dans les perspectives 2021, deux nouvelles modalités de lutte contre la renouée vont être testées : l'éco-pâturage (les chèvres en raffolent !) et la compétition avec une liane locale (la clématite des bois), qui aurait la capacité de limiter la croissance de la renouée.

Une fois le résultat de ces différentes expérimentations connues, le Département pourra engager une réflexion avec l'ensemble des collectivités concernées : en effet, la lutte contre le développement de cette plante exotique envahissante nécessite une action concertée et coordonnée sur l'ensemble du territoire.



LES PREMIÈRES EXPÉRIMENTATIONS EN COURS

◆ Bâchage

Actuellement, une seule zone est bâchée sur la Manche, trois nouvelles le seront d'ici la fin de l'année. Les résultats sont encourageants avec de très faibles repousses en bordures de bâche, probablement dues à des pieds naissants non vus à l'implantation. Il faudra vérifier si la technique tue définitivement la renouée lorsque la tâche est entièrement recouverte. Le programme initial de déploiement de bâche pour 2020 était de 1 000 m², mais sera finalement plus important car plusieurs agences techniques départementales ont souhaité en faire l'expérimentation.

◆ Traitement à l'eau chaude des rhizomes

Cette technique est employée à titre expérimental. Pour espérer un résultat optimal, il faudrait traiter plusieurs fois par an. Pour l'instant, la technique étant très coûteuse et les moyens humains actuellement insuffisants pour la réaliser en régie, un seul traitement annuel par zone est réalisé par une entreprise. Une zone très dense de 300 m² a été traitée pour la deuxième fois en 2020 et un essai sur une zone de densité moindre a également débuté.

◆ Fauchage manuel

Afin de vérifier qu'une fauche répétée entraîne chez la renouée du Japon un accroissement de l'utilisation de ses réserves et une repousse avec une vitalité moindre, une zone est traitée par fauchage toutes les 2 semaines durant la période de pousse depuis 2 ans. Une diminution de la renouée semble avoir lieu sur cette zone.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ Environ **800** zones impactées par la renouée du Japon sur le domaine routier départemental
- ◆ Diminution de **40%** de l'abondance en invertébrés dans les milieux colonisés par la renouée du Japon



L'AUTONOMIE, UNE SIGNATURE MANCHOISE

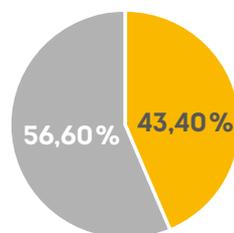
Le Département incarne, depuis les premières lois de décentralisation, la collectivité de proximité et de la cohésion sociale. La loi confère aux Départements le rôle de chefs de file des politiques sociales, c'est-à-dire la responsabilité de l'organisation du bien-vivre ensemble, quelques soient les difficultés rencontrées, de la naissance à la fin de vie. Ces différentes thématiques se retrouvent directement dans les trois piliers du développement durable (les dimensions environnementale, sociale et économique). Les missions et actions recensées vont retrouver les objectifs de développement durable, notamment l'éradication de la pauvreté, l'accès à la santé, l'accès à des emplois décents et la réduction des inégalités.

Le cœur de la stratégie départementale vise à lutter contre la dépendance, pour que chaque Manchois, quel que soit son âge, quelle que soit sa situation, puisse réaliser ce qu'il a choisi dans tous les domaines de sa vie : l'autonomie fait partie de notre condition humaine et c'est bien en ce sens qu'il faut comprendre les politiques sociales départementales.

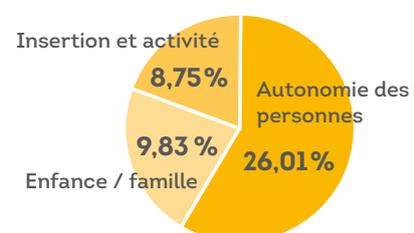
En matière sociale, chaque territoire de solidarité élabore un projet territorial de cohésion, permettant de croiser la stratégie départementale avec les réalités locales, de façon à rapprocher les prises de décisions des habitants

CHIFFRES CLÉS

- ◆ En 2040, **14,6 %** des Français auront 75 ans ou plus.
- ◆ En France, le taux de chômage devrait s'établir à **9,5 %** de la population active fin 2020.
- ◆ **+30 %** de signalement de violences conjugales pendant le confinement



Le budget de la DGA Cohésion sociale des territoires représente 43,40 % du budget total du Département.



Répartition par programme pour le budget de la cohésion sociale des territoires



[Texte en français simplifié]

L'autonomie, une signature manchoise

**Le Département de la Manche aide les personnes
à faire les choix qui leur plaisent dans la vie,
même quand les personnes ont du mal à marcher
ou à réfléchir.**

Le Département de la Manche aide les personnes à être en bonne santé.

Le Département de la Manche aide les personnes qui ont des problèmes.

- ◆ Le Département de la Manche se déplace vers les personnes qui ne peuvent pas venir demander ce qu'elles veulent.
- ◆ Le Département de la Manche aide les personnes qui cherchent du travail à trouver un travail.
- ◆ Le Département de la Manche agit contre les violences qui se passent dans les familles.

DEUX NOUVEAUX CONTRATS POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Depuis 2017, le Département a élargi son offre d'insertion, en développant le Contrat d'accompagnement dans l'emploi départemental (CAED) et le Contrat insertion emploi Manche (CIEM).

Le CAED permet aux personnes bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) de construire **un parcours progressif vers un emploi durable**. Le Département finance, à hauteur de 60 % du SMIC horaire brut, un contrat de 6 à 24 mois pour le secteur non marchand. Cela permet d'offrir un poste et un environnement de travail propices à l'insertion, tout en désignant un tuteur accompagnant le salarié et en mettant des actions de formation et d'accompagnement adaptés en œuvre, afin d'acquérir de nouvelles compétences.

Le CIEM est **une aide à l'embauche**, versée aux employeurs du secteur marchand de la Manche recrutant un bénéficiaire du RSA, reconnu travailleur défavorisé en CDI ou CDD, de 6 ou de 12 mois. L'employeur s'engage, au sein de son entreprise, à nommer et indemniser un tuteur chargé de former et d'accompagner le nouveau salarié au poste de travail, sur une durée minimale de deux heures hebdomadaires. En contrepartie, l'employeur perçoit une aide financière du Département, qui se décompose en deux volets :

- ◆ **frais salariaux** : prise en charge à hauteur de 50 % du SMIC horaire brut, pour une quotité de temps de travail comprise entre 20 et 35 heures ;
- ◆ **frais de tutorat** : prise en charge de 50 % de la prime tutorat, plafonnée à 80 € mensuels.

Ces différentes offres ont permis de construire des parcours d'insertion vers des emplois durables.

Le contrat aidé départemental
Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi

Un outil pour l'emploi à destination des collectivités locales et des associations

► **L'INSERTION PROFESSIONNELLE DURABLE**
Le contrat aidé départemental CUI-CAED (contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi départemental) - support du Parcours Emploi Compétences (PEC), a pour objectif de faciliter l'accès progressif et durable à l'emploi et de répondre aux besoins de recrutement du territoire.
Ce contrat concerne les employeurs du secteur non-marchand.

► **À QUI S'ADRESSE LE CUI-CAED ?**
Ce contrat s'adresse à des personnes bénéficiaires du RSA et leur permet de construire un parcours progressif vers un emploi durable.

► **COMMENT ÇA MARCHE ?**
La durée du contrat est de 6 mois minimum pouvant faire l'objet d'un renouvellement dans la limite de 24 mois maximum. Il est financé exclusivement par le Département à hauteur de 60 % du SMIC horaire brut.
Le salarié doit être recruté pour 20 heures au minimum.
La durée hebdomadaire du contrat peut aller jusqu'à 35 heures maximum.

Conseil départemental de la Manche
DGA - Cohésion sociale des territoires
Direction de l'insertion et de l'emploi
02 33 77 79 27 | 50050 Saint-Lô cedex | manche.fr

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

CIEM
Contrat Insertion Emploi Manche

Le CIEM est une aide en faveur de l'emploi des travailleurs défavorisés, financée exclusivement par le Département de la Manche

► **OBJECTIF**
Le CIEM a pour objectif de faciliter l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

► **PUBLIC CIBLE**
Le CIEM s'adresse spécifiquement aux bénéficiaires du RSA de la Manche reconnus travailleurs défavorisés.

► **EMPLOYEURS CONCERNÉS**
Les employeurs concernés sont les **employeurs du secteur marchand de la Manche**. Une priorité est donnée par le Département aux entreprises faisant partie du réseau de parrainage.

Conseil départemental de la Manche
DGA - Cohésion sociale des territoires
Direction de l'insertion
02 33 77 79 29 | 50050 Saint-Lô cedex | manche.fr

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT



CHIFFRES CLÉS

◆ **36 CIEM** et **52 CAED** signés
au 30 septembre 2020

UN LIEU D'ACCUEIL MOBILE EN COTENTIN

La structure ASTRE a proposé la mise en place d'une médiation mobile sur le territoire du Cotentin, par l'intermédiaire d'un lieu d'accueil ouvert à tous, en répondant à différents principes : le partenariat, la proximité, l'adaptation aux besoins des habitants et le professionnalisme.

Cette médiation se fait à l'aide d'un camion disposant de tout le nécessaire : bureau de confidentialité, espace collectif modulable, sas d'accueil et espace convivial (café, boîte à idée...). Il se déplace dans les communes de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

UN LIEU DE MÉDIATION MOBILE POUR CEUX QUI NE PEUVENT PAS SE DÉPLACER

Cette innovation, au-delà de répondre aux difficultés liées à la mobilité pour les territoires les plus isolés, permet de recréer du lien social avec une présence physique régulière, d'accompagner les habitants dans des démarches administratives, mais aussi d'aborder des thèmes liés au développement durable. Cet espace est le relai des politiques locales en termes de tri des déchets, de plan mobilité, mais permet aussi de dialoguer pour favoriser les économies d'énergie (électricité, gaz, eau...) et d'informer les administrés des dispositifs existants liés au logement (isolation, travaux). Ce camion expérimental est donc un outil aux multiples facettes, qui serait à renforcer sur le territoire afin de nouer le dialogue social et sensibiliser les habitants à certaines problématiques environnementales.



La médiation mobile, un lien social fort



UNE ÉCOLE DE PRODUCTION POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES EN DIFFICULTÉ



L'usinage, des métiers porteurs - © AdobeStock

Vendredi 9 octobre 2020, l'école d'usinage du Cotentin a été officiellement inaugurée. Première du genre dans le département, cette école a vocation à accueillir une quinzaine de jeunes afin de préparer en deux ans un CAP Conducteur d'installations de production.

PALLIER LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Une particularité est que les jeunes sont en situation réelle de production, avec 24 heures de pratique par semaine et des commandes d'entrepreneurs ou de particuliers. Un modèle motivant et responsabilisant pour les élèves décrocheurs ou en difficulté dans le modèle classique. De plus, les professionnels du secteur rencontrent de fortes difficultés de recrutement, liées à un déficit d'attractivité des métiers de l'usinage.

AUTONOMISER DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Cette action est donc très intéressante du point de vue de l'éducation pour des jeunes en difficultés, mais aussi de l'innovation par rapport aux demandes du territoire.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ Les jeunes sont recrutés dans un rayon de **30 km** autour de Valognes.
- ◆ **15** jeunes sont accueillis.



FAVORISER LA BONNE SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA



© David Dagquier - CD50

Afin de permettre une bonne santé individuelle pour les bénéficiaires du RSA, le Département de la Manche a conçu un guide départemental « Manche Action Insertion ». Ce guide recense les projets susceptibles de pouvoir aider les habitants du département de la Manche. Il décrit précisément comment des référents de divers organismes (centre médico-social, missions locales, centre communal d'action sociale...) peuvent mettre en communication un bénéficiaire du RSA avec une infirmière afin d'être accompagné, ou bien d'avoir accès à une écoute en fonction des difficultés rencontrées, avec l'association « Au fil de l'eau ».

Par ailleurs, une approche collective autour de la santé, complémentaire à l'intervention individuelle, permet le partage de pratiques et d'expériences au profit du bien-être des habitants. La création de groupe de pairs est un des fondements de la prévention, en favorisant la mobilisation des personnes ou de leurs proches par l'entraide.

La précarité socio-économique est un facteur important de vulnérabilité et d'exclusion des personnes et augmente le sentiment d'insécurité et de perte de confiance de soi. Aussi, le partage d'expériences et de savoir-faire lors d'actions collectives sont à la fois une source de prévention de la précarité pour les habitants et un levier vers l'amélioration de l'estime de soi.

Ainsi, les professionnels du Département de la Manche pilotent ou participent à des actions collectives avec des publics rencontrant des problématiques spécifiques comme les personnes en perte d'autonomie, les parents de jeunes enfants ou encore les adolescents (informer et échanger sur la vie affective et sexuelle, apprendre à respecter son corps et le corps de l'autre, prévenir autour des addictions, ateliers de cuisine pour les jeunes adultes pour travailler sur la nutrition...).



LES CHANTIERS D'INSERTION AU SERVICE D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'association « Au fil de l'eau » possède deux champs de compétence : c'est un lieu d'écoute qui permet d'accompagner les publics en difficulté sur la zone de Cherbourg-en-Cotentin, et elle comporte également un atelier de fabrication de meubles en carton à destination des particuliers. L'idée étant d'accompagner les publics éloignés de l'emploi et du milieu social, de manière générale, afin de les aider à aller mieux et de s'insérer plus facilement, professionnellement parlant, en leur redonnant confiance. L'atelier est dans une démarche de recyclage du carton afin de lui donner une deuxième vie, pour retourner dans les habitations.

CRÉATION D'UNE LÉGUMERIE DANS LE SAINT-LOIS

Un autre projet, qui verra sûrement le jour en 2021, concerne une légumerie - conserverie dans le bassin saint-lois. Douze salariés en insertion pourront y être accompagnés avec des objectifs préalablement déterminés. Ce nouveau projet permettra d'étoffer l'offre d'insertion, de répondre aux obligations légales en matière d'alimentation et à la



© David Daguier - CD50

loi « EGalim », de lutter contre le gaspillage alimentaire grâce à la partie conserverie, d'améliorer l'équilibre alimentaire des plus démunis car une partie des conserves seront redistribuées par la Banque alimentaire de la Manche et enfin, permettra la promotion de l'agriculture biologique du territoire.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ Chantier d'insertion « Au fil de l'eau » : **7 places en RSA** soit 5,2 équivalents en temps plein (ETP)
- ◆ Le Département aide à financer les postes et à l'encadrement d'une équipe.
- ◆ La légumerie : **prévision de 8 places RSA**

SOUTENIR LES PROJETS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

En décembre 2019, une politique publique départementale a été adoptée pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes, afin d'optimiser son action autour de cette problématique. Au total, ce sont 24 actions qui ont été approuvées. Pérenniser les actions de sensibilisation, former les professionnels de la Maison départementale de l'autonomie (MDA) afin de mieux repérer les violences, soutenir les collectivités locales dans la structuration de l'offre de places d'hébergement sont autant d'exemples.

Les agents du Département agissent depuis de nombreuses années dans ce combat. Les professionnels sociaux et médico-sociaux interviennent au plus près des habitants dans les neuf territoires de solidarité, en mettant en avant l'accueil, l'écoute ou l'orientation (en fonction des difficultés rencontrées) vers des partenaires compétents.

À la mi-juillet 2020, la collectivité a lancé un appel à projets de 20 000 € afin de soutenir les acteurs qui luttent contre les violences au sein du couple. Cet appel à projet s'adresse aux associations loi 1901, aux établissements publics et administratifs, ainsi qu'aux GIP (Groupements d'intérêts publics) souhaitant obtenir une subvention exclusivement imputable au projet présenté.

La prise en charge globale, la protection des personnes victimes de violences et la réduction des risques de danger seront des éléments à mettre en valeur dans les projets.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ Appel à projet de **20 000 €** (session du 4 décembre 2020)
- ◆ Une confiance accrue des victimes dans le système (les signalements ont augmenté de **30 %** pendant le confinement).

UN SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ALLIÉ À UNE ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Un ramassage de déchets sur la plage, renforçant les liens - © Marc Forest - CD50

En 2019, le Département de l'Essonne, en lien avec la mission locale de Sauvigny-sur-Orge (91), a élaboré dans le cadre d'un soutien à la parentalité auprès des jeunes mamans et de leurs enfants, un projet ayant pour thématique « l'action citoyenne » sur le territoire de solidarité du Granvillais. À ce titre, le projet avait pour but de rompre l'isolement, de renforcer les compétences psycho-sociales des familles ainsi que les liens parents-enfants. C'est ainsi que 59 personnes (adultes et enfants) de la Manche, dont des élus, et 26 personnes (adultes et enfants de l'Essonne et une élue) ont participé au nettoyage de la plage de Saint-Martin-de-Bréhal. Ose environnement et le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Cotentin étaient associés à cette action et ont expliqué aux familles le nettoyage de plage, la collecte des mégots ainsi que la nécessaire préservation de la faune et de la flore locale.

En 2020, une autre action de ce type devait se produire en Essonne, à Juvisy-sur-Orge. Malheureusement, en raison du contexte sanitaire lié à la COVID-19, cet événement n'a pas pu avoir lieu et est reporté en 2021. Le thème de ce nouvel événement n'a pas encore été arrêté mais portera autour du bien-être, de l'éducation, de la prévention des violences, de la santé ou bien même de la contraception.



66 PROJETS LOCAUX POUR PRÉSERVER L'AUTONOMIE DES SÉNIORS

Les personnes âgées de 60 ans ou plus sont aujourd'hui plus de 15 millions en France. Elles seront 18,9 millions en 2025 et près de 24 millions en 2060 (INSEE). Le nombre de personnes de plus de 85 ans va presque quadrupler d'ici 2050, passant de 1,4 million aujourd'hui, à 4,8 millions.

Afin de préserver leur autonomie, il est possible d'agir en repérant et en agissant sur les signes de fragilité des personnes avançant en âge et mieux accompagner ceux qui ont besoin de l'être. Pour ce faire, une multitude d'acteurs est engagée dans des actions de prévention de la perte d'autonomie. Afin d'avoir un maillage territorial de ces actions optimisé, les stratégies départementales se doivent d'être coordonnées. La conférence des financeurs a donc cette mission à charge afin de créer un effet de levier autour des actions de prévention et des financements alloués. Les activités physiques adaptées, la nutrition, des animations, la sophrologie, le yoga ou les visites à domicile sont autant d'exemples qui peuvent voir le jour.

Au total, ce sont 66 projets à destination des personnes âgées de plus de 60 ans, des proches aidants et des résidents en Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) qui ont été financés pour l'année 2020 sur le territoire afin de favoriser la santé et le bien-être.



Des activités variées pour l'autonomie des personnes âgées
© AdobeStock



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **66** projets financés en faveur de la santé et du bien-être
- ◆ **Quadruplement** de la population de **plus de 85 ans** d'ici 2050



© David Daguier - CD50

LA MANCHE, UNE COLLECTIVITÉ EN RECHERCHE D'EXEMPLARITÉ

Renforcer l'exemplarité et l'éco-responsabilité de l'institution dans ses pratiques et son fonctionnement, telle est l'ambition poursuivie par le Département de la Manche. Si les enjeux actuels sont aujourd'hui des problématiques planétaires qui relèvent d'une prise en charge internationale et nationale, les réponses sont, quant à elles, de l'ordre de l'action locale.

Conscient de ce rôle déterminant que les collectivités locales ont à jouer, le Département de la Manche s'est engagé depuis plusieurs années dans la mise en place d'une démarche interne d'exemplarité. Depuis, de nombreuses actions ont été menées sur de multiples thématiques.

Forte des démarches mises en place, l'institution continue de se mobiliser pour faire progresser toujours plus la collectivité, en inscrivant son action dans les valeurs de la transition écologique. Cette nouvelle politique cherche à placer au centre de la démarche départementale la lutte contre le changement climatique, l'utilisation d'énergie propre, la bonne santé et le bien-être, avec des infrastructures résilientes.

La volonté du Département est de préparer l'avenir des jeunes, voire tout simplement leur préserver un avenir.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **84 %**, c'est le pourcentage de Français qui considèrent que le développement durable est associé à la préservation des générations futures et de l'avenir.
- ◆ Si tout le monde vivait comme les Français, nous aurions besoin des ressources de **2,7 planètes** par an.
- ◆ **0,85°C**, c'est l'augmentation de la température en 20 ans.

[Texte en français simplifié]

La Manche, une collectivité en recherche d'exemplarité

Le Département de la Manche veut montrer l'exemple.

Le Département de la Manche utilise des énergies propres.
Les énergies propres s'appellent aussi énergies renouvelables.
Les énergies renouvelables sont des énergies qui ne finiront jamais.
Par exemple, le soleil est une énergie renouvelable.

Le Département de la Manche équipe les collèges de chaufferies bois.
La chaufferie bois est un chauffage avec du bois.

Le Département de la Manche aide les agriculteurs, les pêcheurs, les commerçants et les fabricants à mieux respecter la nature.
Par exemple, le Département de la Manche aide les pêcheurs à utiliser des filets de pêche qui ne polluent pas l'océan.
La pollution, c'est la destruction de la nature.

Les ordinateurs et les téléphones sont des outils numériques.
Les outils numériques salissent la nature.
Le Département de la Manche veut diminuer la pollution des outils numériques.

Le Département de la Manche accueille des personnes en situation de handicap pour les former à un travail.

DES CHAUFFERIES BOIS POUR BIENTÔT LA MOITIÉ DES COLLÈGES

Le linéaire de haies manchoises représente un important gisement d'énergie renouvelable. En effet, son potentiel de production annuel de bois-énergie d'origine bocagère est évalué à 750 000 m³, soit 60 000 tonnes équivalent pétrole.

Depuis 15 ans, le Département mène une politique « bois-énergie », se traduisant notamment par la création du groupement de producteurs Haiecobois, d'une coopérative d'utilisation de matériels agricoles de travaux Écovaloris, ainsi que la construction d'une vingtaine de chaufferies bois dans les collèges.



La haie, un gisement d'énergie renouvelable - © David Dagquier - CD50

CINQ NOUVEAUX COLLÈGES ÉQUIPÉS

Cinq nouveaux collèges vont être équipés à Canisy, Lessay, Pontorson, Saint-James et Saint-Jean-de-Daye pour des travaux estimés aux alentours de 2 100 000 €. Ces chaufferies seront en service pour la prochaine saison de chauffe. Des travaux sur deux autres collèges vont avoir lieu car les chaudières bois précédemment mises en place n'étaient pas adaptées et présentaient certains dysfonctionnements (Bricquebec-en-Cotentin et Carentan-les-Marais), pour un budget estimé aux alentours de 200 000 €. Et enfin, des travaux vont être réalisés pour les écoles de Canisy et de Pontorson afin d'avoir un réseau de chaleur partagé avec les collèges. Ces travaux sont aussi estimés aux alentours de 200 000 €.

Nous pouvons voir que la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments est une réelle volonté. Un des objectifs pourrait être d'alléger l'empreinte carbone des établissements les plus énergivores et ainsi faire en sorte que la Manche devienne « un département à énergie positive ».



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **2 500 000 €** de budget pour l'installation de nouvelles chaufferies bois
- ◆ Près de **20** collèges bénéficient d'une chaufferie biomasse

CINQ « SUIVEURS DE SOLEIL » POUR 15 % DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE LA MAISON DU DÉPARTEMENT

La Manche avait déjà installé par le passé des panneaux photovoltaïques sur plusieurs toitures du patrimoine départemental. Un nouveau cap a été franchi avec l'installation de cinq trackers solaires, mis en service en mars 2020. Ces « suiveurs de soleil » permettent d'optimiser le rendement énergétique du dispositif. Ils ont un fonctionnement comparable à des tournesols dont les fleurs se tournent vers le soleil. Au fil de la journée, les installations motorisées orientent en temps réel leurs panneaux solaires dans la meilleure position pour augmenter la productivité.

Chaque tracker est pourvu d'un mat surmonté d'une plateforme bidirectionnelle équipée de 54 panneaux photovoltaïques d'une surface de 117 m². La production annuelle de ces trackers est estimée à 185 000 kWh/an, soit 15 % de la consommation de la Maison du Département (1 188 000 kWh/an) ou l'équivalent d'une quarantaine de foyers. Concernant la production d'électricité des panneaux photovoltaïques, elle représente 40 000 kWh/an. Au total c'est donc environ 19% de la consommation énergétique de la Maison du Département qui vient de sources renouvelables.

Dans un effort constant autour de la consommation énergétique, le Département de la Manche se veut exemplaire. Dans les prochaines années et avec l'utilisation de panneaux solaires et de chaudières à bois, la consommation énergétique du patrimoine départemental pourrait dépendre seulement des ressources disponibles sur le territoire.



Trackers solaires, à la Maison du Département - © David Daguier - CD50



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **54** panneaux photovoltaïques
- ◆ **185 000 kWh** produits par an

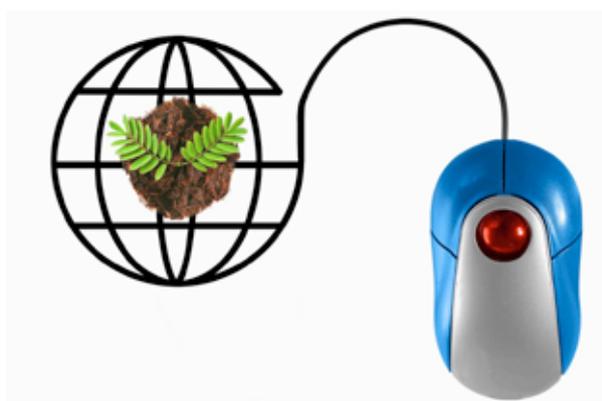
VERS UN OUTIL DE PILOTAGE DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE

En théorie, le numérique promet l'amélioration des échanges, un meilleur partage de l'information, une communication instantanée limitant les déplacements, le gaspillage de papier, de temps et plus généralement de ressources diminué.

Mais en réalité, la multiplication des équipements et des usages a un impact sur notre vie et notre environnement : consommations d'énergie et de matières premières, pollutions, production de déchets... et les bénéfices attendus ne sont pas toujours au rendez-vous !

La crise a conduit le conseil départemental à investir massivement dans des ordinateurs portables afin d'assurer une continuité de service pendant le confinement. Cet investissement massif a posé la question du coût de cette politique.

C'est pourquoi, afin d'élargir le questionnement au-delà des simples aspects financiers, une réflexion est en cours pour s'interroger sur l'empreinte environnementale liée au numérique. Ce travail vise à mener une évaluation globale (financière et environnementale) pour fournir les éléments de réflexion stratégique indispensables pour l'équipement des agents à l'avenir, dans la perspective d'un service rendu de qualité.



Le numérique a un impact sur l'environnement.

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE AU NUMÉRIQUE

Cela inclut toute la chaîne nécessaire à nos usages : le stockage de l'information dans les data centers, les infrastructures et réseaux qui permettent la distribution et surtout le renouvellement des terminaux individuels (ordinateurs, smartphones, tablettes...).

Les axes clés de cette sobriété seraient d'un point de vue matériel :

- ◆ l'allongement de la durée de vie,
- ◆ la réparation de l'existant,
- ◆ le recyclage en fin de vie,
- ◆ la préférence pour l'achat de matériel reconditionné.

Du point de vue des usages, il est également possible de privilégier les labels sur le numérique responsable.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **15 000 km**, c'est la distance moyenne parcourue par une donnée numérique (mail, téléchargement, vidéo, requête web...).
- ◆ **88 %** des français changent de portable alors que l'ancien fonctionne encore. Ainsi, passer de 2 à 4 ans d'usage pour un équipement améliore de 50 % son bilan environnemental.
- ◆ En fin de vie, seulement **15 %** des téléphones sont collectés pour être recyclés.
- ◆ Les vidéos utilisent **80 %** des données du web.
- ◆ **4 %** des gaz à effet de serre (GES) mondiaux pour le numérique en 2019, multiplié par 2 d'ici à 2025



DES MATÉRIAUX BIODÉGRADABLES POUR LES ACTIVITÉS MARITIMES

Le conseil départemental de la Manche est partenaire du SMEL (syndicat mixte « Synergie mer et littoral ») et de la filière maritime, dans le cadre du développement de son territoire. Dans ce contexte, le SMEL s'est lancé depuis le 12 février 2020, avec 9 autres partenaires, dans un projet Interreg intitulé INdIGO (INnovative fIshing Gear Ocean).



Ce projet, d'un financement de 2,9 millions d'euros du FEDER (Fond européen de développement régional), s'étendra jusqu'en 2023. Il vise à développer des matériaux biodégradables, à la fois résistants et à durées de vie contrôlées pour la pêche et l'aquaculture, contribuant ainsi à la réduction de plastiques dans la zone FMA (France Manche Angleterre) et au maintien de la biodiversité. INdIGO, toujours dans cette optique environnementale, s'intéressera aussi à la problématique du recyclage des engins de pêche en fin de vie, en identifiant les filières existantes et économiquement viables, pour les essayer dans les différents territoires.



Ostreiculture - © David Dagquier - CD50



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **10** partenaires publics et privés de France et du Royaume-Uni
- ◆ **4,2** millions d'euros : budget global du projet dont 2,9 millions de FEDER
- ◆ Durée de **45** mois

FORMER DE NOUVEAUX APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis septembre 2010, le Département s'est engagé dans une démarche nationale d'accessibilité de l'apprentissage pour les jeunes en situation de handicap. C'est ainsi que depuis cette date, 26 jeunes dans cette situation ont pu réaliser leur apprentissage en accompagnement avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

De plus, le conseil départemental a signé, le 13 novembre 2013, une convention avec le FIPHFP, dont l'objectif est le maintien dans l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap au sein de l'administration (6%).

Le Département de la Manche va au-delà de ces obligations, dans la mesure où les travailleurs handicapés représentaient, au 1^{er} janvier 2020, 10,42% de la masse salariale alors qu'il n'en comptait que 2,57% au départ de son engagement dans cette démarche.

Cette convention montre que le Département veut réduire les inégalités, tout en instaurant une éducation pour tous.



Une augmentation du taux de travailleurs handicapés sur les sites du Département - © AdobeStock

CHIFFRES CLÉS

- ◆ De **2,57%** à **10,42%** de la masse salariale en 10 ans
- ◆ **26** jeunes apprentis en situation de handicap en 10 ans



UNE AMÉLIORATION DES USAGES POUR LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS

Après la réalisation d'un premier Plan de déplacements de l'administration (PDA), entre 2014 et 2018, qui a permis la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant à réduire l'impact des déplacements professionnels et domicile-travail, les élus ont voté en juin 2019 en faveur d'un nouveau plan d'actions pour une période de cinq ans, 2019-2024.



L'usage des VAE pour les trajets domicile-travail au Département - © Stephan Barrault - CD50

L'AMBITION DU NOUVEAU PDA :

- ◆ diminuer l'impact des déplacements sur les émissions de gaz à effet de serre de 20 % ;
- ◆ réduire les coûts liés aux transports, aussi bien pour les collectivités que pour les agents ;
- ◆ prévenir les risques d'accident ;
- ◆ améliorer le bien-être et la santé des agents.

Au programme, des actions phares tel que le développement de la mobilité électrique et hydrogène, l'incitation au co-voiturage, au télétravail et au travail dans les tiers-lieux. En 2019, 15 premiers Vélos à assistance électrique (VAE) ont été achetés afin de les mettre à disposition des agents pour les déplacements domicile-travail. Fin 2020, 15 nouveaux VAE vont rejoindre la flotte pour compléter l'offre. Courant d'année prochaine, cette flotte sera encore amenée à augmenter afin de répondre aux besoins qui se veulent nombreux.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **15 VAE** à disposition des agents en 2020, **60** en 2021
- ◆ **20 %** de réduction des émissions de gaz à effet de serre est un des objectifs.



LES MÉGOTS : PAS BIODÉGRADABLES, MAIS RECYCLABLES

Le Département de la Manche s'est engagé dans un contrat de trois ans avec la société Mé-Go (située à Bourg-Blanc dans le Finistère). Le but est de valoriser les mégots de cigarettes de divers sites appartenant au conseil départemental. Pour cette année 2020, 32 kg ont été récoltés, ce qui représente 32 000 m³ d'eau non polluée. Au total, depuis la signature du contrat, ce sont 142 kg de mégots qui ont été ainsi traités.



Après nettoyage en plusieurs bains, l'acétate de cellulose est travaillé à froid pour être transformé en une matière plastique qui devient une assise de chaise haute.

À côté de cette collecte, de nombreuses actions ont été menées avec divers partenaires afin de procéder à des ramassages de déchets : ANPER-TOS, AVRIL, certains collègues... Ces divers ramassages ont permis d'éviter que les mégots arrivent dans les réseaux d'eaux pluviales.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **1 seul** mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau.
- ◆ **142 kg** de mégots traités en partenariat avec Mégo !
- ◆ Un mégot met **15 ans** en moyenne pour se décomposer entièrement.
- ◆ **+ de 4 000**, c'est le nombre de substances nocives et toxiques contenues dans les cigarettes.



LE PARC AUTOMOBILE : VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONNÉE ?



Le Département, engagé dans les véhicules à hydrogène - © David Daquier - CD50

Le Département, qui se veut précurseur dans le domaine, s'est doté en 2015 de la première station hydrogène. Par la suite, divers véhicules roulant avec des énergies décarbonnées ont rejoint le parc automobile.

Aujourd'hui, sur 234 véhicules légers, nous pouvons retrouver 67 citadines essence (qui polluent moins que le diesel), 31 voitures électriques (dont 16 achetées cette année), 10 voitures hybrides et 19 véhicules « hydrogène » qui composent la flotte du Département de la Manche. Ces véhicules, qui pour certains (hydrogène et électrique) ne rejettent pas de gaz à effet de serre, sont en adéquation avec les usages actuels et les préoccupations environnementales.

À terme, et dans l'optique de montrer l'exemplarité dans ce domaine, le Département pourrait se doter d'une flotte composée de 100 % de véhicules utilisant des énergies décarbonnées afin de rejeter moins de gaz à effet de serre pendant les divers trajets effectués par les agents.

Ainsi, le Département souhaite répondre aux ambitions de la loi LOM (Loi d'orientation des mobilités) en améliorant concrètement les déplacements au quotidien grâce à des transports plus faciles, moins coûteux et plus propres.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **31** Renault Zoé électriques
- ◆ **19** véhicules hydrogènes
- ◆ En France, un véhicule électrique produit **77 %** d'émissions de CO₂ **en moins** qu'une voiture avec un moteur thermique.



© David Daguier - CD50

LA MOBILITÉ, UNE SPÉCIFICITÉ MANCHOISE

Développer des réseaux de communication efficaces, notamment physiques, comme les routes est essentiel pour compenser l'éloignement géographique des campagnes aux bourgs ruraux.

Globalement, la modernisation des infrastructures routières doit rendre le réseau compatible avec les contraintes du XXI^e siècle, tant sur le plan environnemental (maîtrise du bruit, des pollutions accidentelles, des eaux pluviales...) que sur le plan comportemental (droit à l'erreur, gestion intelligente des flux de circulation, partage de l'espace...).

Dans la gestion du réseau routier départemental, si la sécurité des usagers est une priorité absolue, le respect de l'environnement est également essentiel.

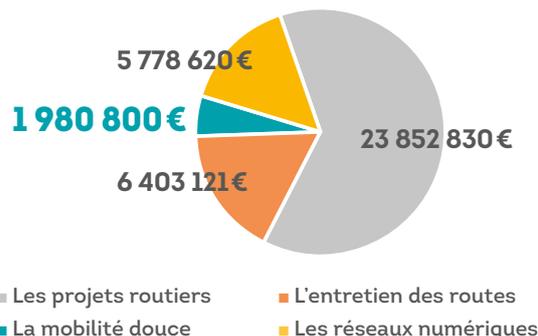
Depuis 2016, les équipes des routes pratiquent le fauchage raisonné et plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé dans les traitements des abords routiers. Le Département s'emploie aussi à développer des pratiques plus écoresponsables.

Avec 15 000 km de routes, dont 7 780 km de départementales, la Manche est le département qui possède le linéaire routier le plus important de France. À ce stade de développement du maillage routier du territoire, un rééquilibrage peut dorénavant être fait entre deux types de d'actions : maintien et réaménagement en fonction des typologies de mobilités du fort maillage de route déjà existant et développement de grands travaux. Ce rééquilibrage en concertation est aujourd'hui recherché au regard de ses impacts positifs pour limiter l'artificialisation des sols.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **15 000 km** de routes, dont **7 780 km** de départementales : le réseau routier de la Manche est le plus important de France
- ◆ **1 200** ouvrages d'art (ponts)
- ◆ **5** agences techniques départementales avec **31** centres d'entretien routier sur tout le territoire
- ◆ **470** agents composent la Direction des infrastructures et de l'entretien routier, dont **317** agents d'exploitation sur le terrain

Budget prévisionnel 2020 des réseaux, infrastructures et mobilités



[Texte en français simplifié]

La mobilité, une spécificité manchoise

**Le Département de la Manche aide les personnes
à se déplacer d'une ville vers une autre ville.**

Le Département de la Manche est responsable des routes.

Le Département de la Manche utilise des produits qui ne salissent pas la nature pour l'entretien des routes.

Les produits qui ne salissent pas la nature s'appellent des matériaux durables.

Le Département de la Manche a beaucoup de routes.

Le Département de la Manche construit de nouvelles pistes cyclables et des aires de covoiturage.

Les aires de covoiturage sont des endroits où les personnes montent ensemble dans une voiture pour faire la même route.

Le Département de la Manche construit des places de stationnement bonnes pour l'environnement, avec un mélange de béton et d'herbe.

Il y a beaucoup de déchets au bord des routes.

Le Département de la Manche explique aux habitants qu'il ne faut pas jeter des déchets sur la route.

RÉSEAU CYCLABLE D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL : UNE AMBITION FORTE ET PARTAGÉE

En 2015, le conseil départemental a adopté un plan vélo pour la période 2016-2021, visant essentiellement à résorber les points noirs identifiés et finaliser l'aménagement de la voie verte en baie du Mont Saint-Michel.

En 2019, à mi-parcours, une nouvelle ambition a été impulsée par les élus départementaux. Celle-ci se traduit concrètement par l'objectif de réaliser une continuité littorale autour du département ainsi que deux transversales (Saint-Lô<> Coutances et Villedieu<>Auranches) venant compléter le réseau existant.

À terme, la constitution du réseau actuellement composé de 55% de site propre, devra comprendre 70% de site propre, imposant ainsi à tout nouvel aménagement de répondre encore mieux aux attentes des usagers en terme de sécurité et de confort, favorisant les voies vertes et les pistes cyclables isolées du trafic motorisé. Cette ambition, partagée à l'échelle du M9 avec les huit intercommunalités, constitue finalement un « plan vélo du territoire de la Manche », dont la légitimité partagée se trouve ainsi renforcée.

Le rythme des investissements prévus sera au minimum de 3 millions d'euros par an sur la capacité financière du Département (soit six fois plus que précédemment), en dehors de tout cofinancement.

En 2019 et 2020, de nouveaux tronçons du réseau structurant ont ainsi pu être ouverts ou améliorés :

- ◆ de Poilley à Courtils (en Baie du Mont) sur près de 6 km ;
- ◆ à Barneville-Plage sur plus de 1 km de voie verte, prolongés par 2 km de route partagée et de voie verte sur Saint-Jean-de-la-Rivière ;
- ◆ à Carentan-les-Marais, 400 m de voie verte et 8,6 km de route partagée.

De nombreux projets ont aussi pu être étudiés et verront leur réalisation effective à partir de 2021.

En améliorant le réseau cyclable structurant, porteur des itinéraires touristiques que sont la Véloscénie ou la Vélo maritime, le Département contribue à générer une activité économique résiliente, en donnant naissance à des séjours touristiques de cyclistes itinérants, généralement peu impactante pour l'environnement et fort consommateurs de produits locaux. Le suivi par compteurs sur ce réseau cyclable confirme cette augmentation avec plus de 5 à 15% de cyclistes tous les ans, depuis 2012.



Nouveau tronçon de voie verte entre Poilley et Courtils
© Stephan Barrault - CD50

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **5 à 15 %** de cyclistes en plus par an depuis 2012 dans la Manche
- ◆ **3 millions d'euros par an** consacrés à cette thématique



MAILLER LE TERRITOIRE AVEC LES AIRES DE COVOITURAGE



Aire de covoiturage située à Saint-Lô - © David Daguier - CD50

Engagé en faveur de la transition écologique et dans une démarche de préservation de l'environnement, un des objectifs du Département est de favoriser les modes de transports alternatifs, écologiques et économiques. Le covoiturage, solution pertinente de mobilité durable, en fait partie.

Dès 2010, le Département s'est engagé à déployer des aires de covoiturage sur tout le territoire. Le but de cette action est d'encourager les manchois à développer de nouvelles façons de se déplacer, notamment pour les trajets domicile-travail. On compte aujourd'hui 50 aires de covoiturage et, sur 23 d'entre elles, il est également possible de recharger sa voiture électrique.

Cette action est une première avancée dans une politique qui pourra s'amplifier : élaborer une campagne de communication autour du covoiturage, mettre en place le système de Rezo Pouce avec une application téléphonique, sont autant d'idées afin d'aller plus loin et de faire que les Manchois adoptent et ancrent dans leurs usages de nouveaux moyens pour se déplacer.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **50** aires de covoiturage
- ◆ **23** bornes à charge accélérée disponibles sur les aires de covoiturage aménagées par le Département



LE STATIONNEMENT VÉGÉTALISÉ SUR DES PARKINGS

Le stationnement végétalisé est un choix d'aménagement durable et écologique. Les récents travaux menés en 2019 et 2020 (Mortain-Bocage, Le Neufbourg, Le Teilleul) ont intégré l'aménagement d'espaces traités en revêtement Evergreen, un mélange de gazon et d'éléments béton permettant une infiltration naturelle des eaux de pluie. Une façon de réintroduire la nature en milieu urbain afin de favoriser la biodiversité.



Stationnement Evergreen, à Mortain-Bocage - © David Dagquier - CD50





Le marquage au sol avec des matériaux plus durables - © David Daguier - CD50

En matière de choix de matériaux, des progrès, certes invisibles mais notables, ont été réalisés. Pour le marquage au sol, l'utilisation de solvants n'est plus d'actualité. Il a été remplacé par de la peinture à l'eau ou des bandes thermocollées, plus durables, économiques et résistantes.

De plus, aujourd'hui, afin de réaliser le tapis d'enrobé des routes, une partie des matériaux utilisés a été recyclée. La technique de fraisage est imposée dans les marchés conclus avec les entreprises de travaux, qui ont l'obligation d'utiliser entre 10 et 30 % de matériaux recyclés. L'ancien enrobé est donc fraisé et réintroduit dans la fabrication du nouvel enrobé.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **10 à 30 %** d'utilisation de matériaux recyclés pour l'enrobé de routes

MAINTENIR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES LORS DES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

Les aménagements routiers contribuent à l'artificialisation du territoire, qui est aujourd'hui une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. En effet, un sol artificialisé n'absorbe plus le CO₂ et l'espace naturel est transformé en terrain imperméabilisé, faisant disparaître l'habitat des espèces animales ou végétales. La continuité écologique est donc rompue. Les cours d'eau, mais aussi les haies se retrouvent fragmentées, n'apportant plus un maillage assez important. Aussi appelée « trame verte et bleue », cette continuité est constituée de l'ensemble du maillage biologique (cours d'eau, haies, forêts...) reliant des réservoirs de biodiversité.

Pour faire face à cette disparité, la direction des routes et de l'entretien routier mène plusieurs actions : des haies sont reconstruites aux abords des routes, des consoles sont aménagées sous les ponts servant de passage à la faune... afin d'augmenter les indispensables échanges de populations dans différents habitats.



Aménagement du pont du Roncheray à Berigny
© David Daguier - CD50



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **9,3%** du territoire français est artificialisé.
- ◆ Chaque seconde, **20 m²** de terres agricoles disparaissent en France.

LA ROUTE N'EST PAS UNE POUBELLE !

Une nouvelle campagne de communication a été lancée sur la lutte contre le dépôt sauvage des déchets. Des spots radios, de l'affichage et des panneaux en bord de route sont autant d'éléments qui feront prendre conscience aux citoyens que la nature n'est pas une poubelle et que chacun doit faire preuve de civisme afin de ne pas jeter ses déchets n'importe comment et n'importe où.

Chaque année, la quantité de déchets ramassés augmente et avoisine aujourd'hui les 200 tonnes, ce qui représente environ 25 kg par kilomètre et par an. Chiffre d'autant plus impressionnant lorsque l'on sait que la Manche compte au total 7 780 km de routes départementales.

Des déchets de toutes sortes peuvent venir polluer les abords des routes : bouteilles, canettes, paquets de cigarettes, plastiques alimentaires, emballages de restauration rapide, ou encore masques qui peuvent ensuite se retrouver dans nos cours d'eau, par la force du vent.

Les agents de la direction des infrastructures et de l'entretien routier, situés dans les différentes agences techniques départementales (ATD) sont en première ligne afin de gérer ces problèmes d'incivilité. Il faut savoir que pour la patrouille, plus de la moitié du temps sert à ramasser les déchets. En terme de sécurité, les risques d'accidents pris lors des arrêts en bord de chaussée sont très importants.

Cette campagne est donc un moyen de prendre conscience collectivement, via un appel au civisme, de cette problématique, qui est malheureusement de plus en plus importante.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **200 tonnes** de déchets ramassés aux abords des routes
- ◆ **25 kg** par kilomètre et par an de déchets ramassés



© Estelle Hertault - CDT50

LA MANCHE, UN TERRITOIRE AU PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

Le patrimoine, aussi bien culturel que naturel, se situe au cœur d'une logique de développement durable. Il constitue un élément-clé dans la réalisation d'un modèle de société. Il repose sur l'usage équitable et raisonné des ressources naturelles et culturelles d'un territoire, sur la reconnaissance de ses diversités, sur le renforcement du lien et est un véritable atout pour le développement économique.

Le patrimoine fait partie de notre environnement et de notre quotidien. Le préserver et le conserver est essentiel pour le bien-être des populations. Le patrimoine départemental, c'est aussi un symbole fort auquel les habitants de la Manche sont attachés. Le maillage bocager qui constitue notre territoire est le plus important de France, les 335 km de côtes et les trois façades maritimes en font un département avec une diversité de paysage et de lieux à visiter impressionnante.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'appréhender, voire de faire une priorité, des aspects de développement durable inhérent au patrimoine du département afin d'apporter des solutions aux enjeux liés au changement climatique. En effet, cette richesse manchoise est menacée : les haies disparaissent, l'étalement urbain progresse au détriment des surfaces agricoles et naturelles, et les forêts se raréfient. Pour contrer cela, le Département de la Manche mène d'ores et déjà des actions en faveur de la préservation du patrimoine.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ Entre 1970 et 2016, près de **68 %** de la faune sauvage a disparu de la surface de la planète.
- ◆ **Entre 17 % et 37 %** de la biodiversité mondiale pourraient avoir disparu d'ici 2050.
- ◆ Le niveau de la mer a augmenté de plus de **20 cm** au cours du siècle dernier.
- ◆ **50 %** des haies boisées de la Manche ont disparu entre 1975 et 1988 (Inventaire forestier national).

[Texte en français simplifié]

La Manche, un territoire au patrimoine exceptionnel

**Un patrimoine exceptionnel est un patrimoine très beau
et qui est connu par beaucoup de monde.**

Le Département de la Manche aide à protéger le patrimoine exceptionnel.

Par exemple, le Département de la Manche donne de l'argent pour planter des petits arbres qui séparent les champs.

Ces petits arbres qui séparent les champs s'appellent des haies bocagères.

Le Département de la Manche aide à ce que la mer soit propre.

Le Département de la Manche est entouré de la mer sur 3 côtés.

La terre qui est au bord de la mer s'appelle le littoral.

Le Département de la Manche aide les activités qui se font sur l'eau.

Par exemple, le Département aide les clubs de voile ou de plongée sous-marine.

Les espaces naturels sensibles sont des endroits avec des animaux et des plantes qu'il faut protéger.

Le Département de la Manche met en accessibilité les espaces naturels sensibles.

Le Département de la Manche répare les monuments.

Par exemple, les bâtiments historiques comme les églises ou les châteaux.

RENFORCER LA QUALITÉ DES EAUX MARINES CÔTIÈRES



Haure de Portbail - © Loïc Nogues - CD50

335 km de littoral, 89 plages ouvertes à la baignade, 40 000 tonnes de coquillages produits par plus de 300 entreprises ; ces quelques chiffres illustrent l'importance de la préservation de la qualité des eaux marines pour le département, tout particulièrement sur le volet sanitaire.

Afin d'améliorer la connaissance de l'origine des sources de pollutions bactériennes, le conseil départemental (avec l'aide financière de l'Agence de l'eau) met en œuvre, depuis plusieurs années, un suivi permettant d'assurer une veille sur l'état et l'évolution de la qualité des principaux cours d'eaux et émissaires pluviaux arrivant sur les côtes. Près de 60 rejets suivis et plus de 700 analyses sont ainsi réalisées tous les ans le long du littoral, et viennent compléter les autres suivis sanitaires réglementaires (eaux de baignade, coquillages...).

Le conseil départemental a développé en parallèle une capacité d'expertise sur le sujet des pollutions bactériologiques. Cette expertise est mobilisée pour l'élaboration et le suivi de plans d'actions, visant à la réduction des sources de pollutions affectant les usages côtiers. Elle est mise à disposition des communes littorales qui le souhaitent pour élaborer ou réviser les profils de baignade, documents attestant des efforts faits par les acteurs du territoire pour maintenir ou reconquérir la qualité de ces eaux de baignade.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **89** plages ouvertes à la baignade
- ◆ **40 000** tonnes de coquillages produits par plus de 300 entreprises

LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU AVEC L'IIBS



Le barrage du Gast - © Romuald Genoel

Le barrage du Gast a été créé en 1985-1986 sur le cours amont de la Sienna. D'une capacité de stockage de 2 450 000 m³, l'eau stockée est utilisée pour compenser les prélèvements d'eau potable et assurer un débit soutenu du cours d'eau afin d'atténuer l'impact des activités humaines sur la qualité des milieux aquatiques.

Les enjeux quantitatifs sur le bassin de la Sienna sont majeurs, tant pour l'alimentation en eau potable des particuliers que pour les activités industrielles du territoire. En forte pointe estivale les prélèvements destinés à la production de l'eau potable peuvent atteindre 10 à 15 000 m³/jour.

L'Institution interdépartementale du Bassin de la Sienna (IIBS), qui regroupe les Départements de la Manche et du Calvados, assure la maîtrise d'ouvrage du barrage. Le Département de la Manche met à disposition le personnel pour gérer le barrage : un ingénieur en tant que responsable technique (0,5 ETP) et du temps de secrétariat et de comptabilité (0,3 ETP).

En 2020, le SDEAU 50 et l'IIBS ont signé une convention qui a permis d'une part, au SDEAU 50, de participer au financement du l'IIBS (à hauteur de 24,8 % des charges de fonctionnement) et d'autre part d'acter la création du comité de concertation stratégique. Ce comité a pour objectif d'être une instance d'échange sur les interventions techniques relatives à la gestion de l'eau du bassin versant manchois de la Sienna.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ Capacité de stockage de **2 450 000 m³**
- ◆ **10 à 15 000 m³** d'eau potable prélevés par jour sur le bassin de la Sienna en période estivale

LES ZONES HUMIDES, ÉCOTONES AUX MULTIPLES FONCTIONS

Très longtemps considérées comme des espaces répulsifs et improductifs, les zones humides ont pourtant des rôles bénéfiques reconnus pour les milieux aquatiques et l'eau en général. Elles assurent des fonctions essentielles dans les équilibres naturels et pour de multiples activités humaines :

- ◆ Elles jouent un rôle d'éponge (limitation des crues, recharge des nappes phréatiques...) : lorsqu'elles ne sont pas saturées, les zones humides «absorbent» momentanément l'excès d'eau pour le restituer progressivement lors des périodes de sécheresse. Elles diminuent donc l'intensité des crues (inondation) et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage (basses eaux).
- ◆ Elles assurent également un rôle de filtre épurateur en favorisant les dépôts de sédiments et la rétention des matières en suspension. Elles sont également le siège d'absorption et de stockage par les végétaux des nitrates, phosphates et de certains pesticides.
- ◆ Un rôle de réservoir de biodiversité (fonctions biologiques) : de nombreuses espèces animales (oiseaux, batraciens, mammifères, poissons) dépendent des zones humides pour se nourrir et/ou pour se reproduire. 30% des espèces végétales remarquables et menacées vivent dans ces zones.

Conscient de ces enjeux, le conseil départemental de la Manche a souhaité préserver des zones humides remarquables dans le cadre de sa politique ENS : marais arrière-littoraux, forêts alluviales, tourbières, bas marais alcalins, cours d'eau... Ce ne sont pas moins des 2/3 des ENS qui sont totalement ou partiellement composés de zones humides.

À travers sa politique de préservation, le Département participe à la sensibilisation des habitants et des visiteurs de notre territoire à la nécessité de conserver ces milieux si particuliers et si utiles pour notre société en ouvrant ces sites au public soit par l'intermédiaire de sentiers de découverte de la nature soit par l'organisation de visites guidées.



Visite de la tourbière Lande Mouton - © B. Micard - CD50



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **430 ha** de zones humides acquis par le Département dans le cadre de sa politique des ENS
- ◆ **1 300** participants annuels sur les visites guidées

DES RÉCOLTEURS DE DÉCHETS LE LONG DES COURS

En octobre 2019, le conseil départemental de la Manche s'est engagé dans un projet européen de dépollution plastique de nos océans, réunissant au total 18 partenaires normands, bretons et anglais. Ce projet, « Preventing Plastic Pollution » (PPP), se traduit par la mise en œuvre de diverses actions, essentiellement autour des thématiques de la lutte contre la pollution et de l'accompagnement au changement.

Ce projet Interreg nous permet d'obtenir des fonds européens « FEDER » afin de mettre en œuvre toutes ces actions.

À l'initiative de l'association reconnue d'utilité publique Anper Tos, des récolteurs de déchets ont été installés le long des différents fleuves de la Manche. Cette structure, spécialisée dans la protection de l'environnement, a décidé de s'emparer à son tour du sujet afin de lutter contre la pollution des eaux et participer ainsi à la réduction des déchets en amont des océans.

Ces récolteurs, s'inscrivant bien dans la démarche du projet PPP, ont fait l'objet d'une subvention par le Département et ont été mis en place sur plusieurs kilomètres, le long des différentes rivières dans la Manche. Ils permettront aux personnes se promenant de ramasser les déchets qu'ils trouvent et de les y déposer. Les déchets récoltés seront prélevés une fois par mois pour être quantifiés, analysés puis traités.

À des fins de sensibilisation du public, ces récolteurs seront surmontés d'une affichette descriptive d'une espèce animale ou végétale vivant dans, sur ou à côté de la rivière adjacente.



Prototype de récolteur, à Sainte-Suzanne-sur-Vire
© Association Anper-Tos

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **50 %** des déchets marins sont constitués d'articles à usage unique
- ◆ **10 %**, c'est l'objectif d'amélioration du bon état écologique dans les eaux de transition
- ◆ **150** c'est le nombre de kilomètres de rivières et de côtes qui vont être nettoyés
- ◆ Au niveau mondial, **80 %** des plastiques dans l'océan proviennent des fleuves, soit **4 millions** de tonnes de plastiques
- ◆ **87 %** des Européens s'inquiètent de l'impact environnemental du plastique
- ◆ **120** récolteurs ont été posés.





Site des fours à chaux - Regnéville-sur-Mer - © D. Hulin

Ouvert en 2018, le centre de création artistique du Département de la Manche, situé sur le site d'anciens fours à chaux, dispose de quatre espaces de travail en intérieur, d'une salle parquet de 130 m², d'un espace extérieur de 400 m² et peut accueillir 6 à 10 personnes dans une maison ancienne. À travers ce lien, le Département de la Manche accompagne les équipes artistiques dans leur démarche de création, en réaffirmant son soutien aux artistes, tout en promouvant la diversité culturelle.

UN LIEU ADÉQUATE

Niché au cœur du havre de la Sienne, classé site Natura 2000, dont la valeur ornithologique est très marquée et plus spécifiquement à Regnéville-sur-Mer, le centre de création apparaît comme le cadre idéal afin de créer et mener des expérimentations artistiques. L'utilisation de ce site par les artistes permet d'entretenir ce lieu, parfaite alliance entre patrimoine architectural, culturel et naturel. En 2020, une trentaine de projets ont ainsi été accueillis.



CHIFFRES CLÉS

◆ Près de **30** projets accueillis

LIMITER LA RÉGRESSION DE LA HAIE BOCAGÈRE, CARACTÉRISTIQUE DU PATRIMOINE MANCHOIS



Le bocage de la Manche - © David Dagquier - CD50

La Manche reste le premier département français pour son linéaire de haies avec 56 000 km, qui, associées à des talus et fossés, ceinturent des parcelles de taille et de formes inégales, caractérisant le bocage. Façonné au fil des siècles par les activités d'élevage, le bocage constitue à lui seul une entité paysagère, un élément d'identification fort de notre territoire, qui forge notre différence et s'inscrit dans le patrimoine naturel de la Manche comme dans la mémoire de ses habitants. Au-delà de cette valeur patrimoniale, le système bocager assure de nombreuses fonctionnalités agronomiques et écologiques : lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux, refuges et corridors pour la faune sauvage et production d'une ressource énergétique renouvelable.

Au regard des enjeux précités, le Département, garant de l'identité et de l'attractivité du territoire et responsable vis-à-vis des générations futures, amplifie ses politiques en faveur de la préservation et la valorisation du bocage. Le « plan -bocage », adopté pour la période 2017-2021, représente un effort financier du Département de 4 millions d'euros sur 5 ans.

TRAVAUX DE PLANTATIONS

Le conseil départemental de la Manche, finance la création de haies et soutient les cinq associations syndicales libres (ASL) de boisement. Parallèlement, il contribue aux programmes de plantations portés par les EPCI.

La politique d'aide départementale à la création de haies se décline de la façon suivante :

- ◆ création de haies à plat : subvention forfaitaire de 2,80 €/mètre linéaire ;
- ◆ création de haies sur talus : subvention forfaitaire de 10 €/mètre linéaire.

Sur la période 2017-2020, c'est au total 18 274 mètres à plat, 34 000 mètres sur talus et 1 431 plants agroforestiers, plantés grâce au concours financier du Département de la Manche, pour un montant de 407 984 €.

ANIMATION ET CONSEIL À LA PLANTATION



Chantier de plantation de haies - © Samuel Vigot

Pour donner davantage d'ampleur aux campagnes de plantations, des techniciens bocages sont recrutés par certaines intercommunalités, avec un financement du Département à hauteur de 60 000 € sur trois ans maximum. C'est le cas des communautés de communes Côte Ouest Centre Manche et Baie du Cotentin, associées au Parc naturel régional du Cotentin et du Bessin. Coutances Mer et Bocage vient également de s'engager dans la démarche et Saint-Lô Agglo fait appel à la chambre d'agriculture de Normandie qui assure la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Malgré ces éléments, le linéaire de haies de la Manche a toujours tendance à diminuer : les agriculteurs ayant de moins en moins de temps pour les entretenir, ceux-ci préfèrent créer de grandes parcelles. Le stockage du carbone et les bénéfices liés à l'environnement et à la biodiversité sont donc mis à mal.

Les dispositifs légaux possibles de protection de la haie se trouvent actuellement dans les documents d'urbanisme. Les communes et communautés de communes sont donc des leviers importants afin de protéger les haies, en les classant.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **407 984 €** de financement par le Département pour la création de haies sur la période 2017-2020
- ◆ **60 000 €** de subvention sur trois ans afin de recruter un technicien bocager sur une intercommunalité

DÉCHARGES LITTORALES MISES À NUE SUITE AU RECUIL DU TRAIT DE CÔTE

Le SyMEL assure la gestion des propriétés du conservatoire du littoral et des Espaces naturels sensibles (ENS) du Département, le long du littoral. Dans le Val de Saire, il est gestionnaire de près de 500 hectares, dont 3,29 hectares sur le site des marais de Réthouille. Il y mène, en lien avec le conservatoire du littoral et la commune de Vicq-sur-Mer, une politique de préservation et de restauration de la qualité paysagère et des habitats naturels, en prenant en considération les usages et pratiques sur le site. Ce site présente en l'occurrence une grande richesse en matière de biodiversité ; identifié au sein du réseau Natura 2000 et comme ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 1 et de type 2.

Le territoire doit faire face depuis plusieurs années à des situations nouvelles en lien avec les modifications du trait de côte (érosions, cordons dunaires transformés, marais salinisés...). Dès lors, l'adaptation au changement climatique est identifiée comme axe majeur de gestion.

Lors des phases de fortes érosions hivernales, les espaces côtiers peuvent subir, en quelques jours parfois, des modifications importantes. Tel a été le cas pour la zone de Réthouille, où les érosions impactent depuis plusieurs années le paysage, les milieux et les usages. Suite à ces épisodes tempétueux, une décharge communale a été identifiée

sur une parcelle, propriété du Conservatoire du littoral, il y a deux ans. Les tempêtes successives de 2020 ont poursuivi le phénomène d'érosion, entamant le front de la décharge et générant des déchets sur le littoral des alentours.

Une alerte a été lancée à ce sujet mi-avril 2020 et a donné lieu à une intervention en urgence pour mettre un terme à la propagation des déchets dans le milieu marin. Fort de l'expérience acquise en 2016 lors de la résorption de la décharge située sur la commune de Lingreville et grâce à un travail partenarial (SyMEL, conservatoire du littoral, DDTM, DREAL, commune), la réaction a été rapide, les déchets mis à nus ont été évacués et un géotextile a été mis en place à l'aide de blocs d'enrochement. Dans un second temps, la résorption de la décharge devra être engagée dans une logique partenariale (technique et financière) pour finaliser la renaturation du site. Le SyMEL reste actif pour mener à bien cette phase sur le site afin de réhabiliter cette partie du patrimoine naturel de la Manche.



Résorption de la décharge littorale mise à nue suite aux épisodes tempétueux de l'hiver 2020 - Val de Saire
© Ludivine Gabet - SyMEL

CHIFFRES CLÉS

- ◆ Intervention sur **40** sites constitués d'espaces naturels littoraux de la Manche
- ◆ Intervention sur **5 228** hectares de domaine terrestre et **5 000** hectares de domaine public maritime sur l'archipel de Chausey



UN SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR D'ESPACES NATURELS

En déclinaison des orientations stratégiques, un appel à projets « Biodiversité Manche » a été lancé, avec l'objectif d'amplifier la politique de préservation de la biodiversité portée par le Département. La constitution d'un réseau d'espaces naturels cohérent avec les espaces naturels sensibles est donc un enjeu fort. Un soutien technique et financier concernant la mise en œuvre de projets portés par les collectivités locales a donc été mis en place. Voici quelques exemples :

- ◆ **La commune de Pirou**, dont le dossier a été retenu en 2018, a pour objectif de mettre en valeur la zone du Parc, zone humide de 5 ha située entre le château et le village du Pont, par la rédaction d'un plan de gestion qui a permis de proposer la création d'aménagements d'accueil du public, pour déambuler à la découverte de jachères et d'espaces plantés de quelques 500 arbres ; et la réalisation de travaux d'amélioration de la qualité écologique du site (reméandrage du cours d'eau, création de mares...).



Reméandrage du cours d'eau - Commune de Pirou
© Blaise Micard - CD50

- ◆ **La commune de Saint-Nicolas-de-Pierrepont** a émis le souhait que le site du mont Colquin fasse l'objet d'un plan de gestion s'appuyant sur des études naturalistes complémentaires (entomologiques, ornithologiques, fongiques...) afin de mieux en connaître sa biodiversité. Ce projet, qui associe de nombreux partenaires (communes et intercommunalité, Office de tourisme, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, carrière de Douille, société de chasse, centres équestres, agriculteurs et associations...), a vocation à créer une dynamique communale autour de cet espace, très riche sur le plan biologique et qui présente un panorama exceptionnel sur la côte des Isles et les marais. Preuve du résultat obtenu : des agriculteurs riverains se réapproprient ce secteur qui était en grande partie en déprise jusque-là, des chantiers bénévoles de réouverture de la Lande sont régulièrement organisés et la réalisation d'un sentier sensoriel, pédagogique et culturel est à l'étude.



Commune de Saint-Nicolas-de-Pierrepont - © Agence Yo

Malheureusement, cette année aucune subvention n'a été accordée du fait de la COVID-19 et, aussi, des élections municipales, mais de nouveaux projets sont en cours d'élaboration pour une aide potentielle en 2019. Pour mémoire, en 2019, 14 400 € ont été attribués.



CHIFFRES CLÉS

◆ **14 400 €** accordés en 2019

DES AMÉNAGEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC ORIGINAUX, COMME OUTILS DE DÉCOUVERTE ET DE SENSIBILISATION À LA NATURE ET AU PAYSAGE

Depuis 1979, le conseil départemental de la Manche mène une politique active de préservation et d'ouverture au public des Espaces naturels sensibles (ENS). 26 sites naturels sont ainsi protégés, répartis de façon homogène sur le département et représentant la diversité des milieux naturels et des paysages de notre territoire. Le Département a pour souhait de protéger ces sites et de les mettre en valeur sans toutefois les « mettre sous cloche ». C'est dans ce cadre que le Département s'est attaché à mettre en œuvre deux opérations prévues dans les plans de gestions de ces ENS :

- ◆ La réalisation d'un poste d'observation surélevé en bois (certifié Programme de reconnaissance de certifications forestières, PEFC et naturellement durable) sur **la tourbière du Pré Maudit** (commune de Gathemo), destiné à permettre aux visiteurs d'avoir une vue d'ensemble de la tourbière et d'appréhender l'organisation de l'espace et l'évolution de sa végétation.



Poste d'observation - Tourbière du Pré Maudit
© Blaise Micard - CD50



Belvédère - Roches de Ham
© David Dagquier - CD50

- ◆ La mise en place d'un belvédère, également en bois, sur le site des **Roches de Ham** (Torgny-les-Villes et Condé-sur-Vire) permettant aux usagers de découvrir le magnifique panorama offert par l'escarpement rocheux de 105 m de hauteur, sur la Vire et son bocage environnant, en toute sécurité. Cet aménagement sera complété en 2021 par une table de lecture du paysage.

La réalisation de ces deux aménagements structurants a été complétée, pour chaque site, par la mise en place d'un sentier d'interprétation présentant ces ENS par de multiples facettes (géologie, faune-flore, histoire, usages actuels et passés...).

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **26** sites naturels protégés dont la superficie s'accroît au fil des années en fonction des opportunités de maîtrise foncière des terrains situés en leur périphérie.



LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL PASSE ÉGALEMENT PAR LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : l'exemple d'un premier bilan prometteur des programmes de recherche contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique a été observé dans la Manche pour la première fois en 2011. La douceur et l'humidité du climat océanique semblent lui convenir à merveille. Très vite, il s'est avéré être un prédateur redoutable pour les ruches. De plus, il se repaît de fruits, ce qui nuit aux récoltes dans les vergers et les piqûres ne sont pas sans danger pour l'homme.

Le Département de la Manche, engagé dans un plan de lutte contre le frelon asiatique avec la DFGDON 50 (Fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche), a souhaité intensifier ses efforts en investissant 95 000 € supplémentaires dans des programmes de recherches contre le frelon asiatique sur le territoire. Ces programmes sont développés et encadrés par M. Darrouzet, enseignant-chercheur à l'IRBI (Institut de recherche sur la biologie de l'insecte), rattaché à l'université de Tours.

Le 4 mars 2020, un premier bilan de ses recherches jugées « très prometteuses » a eu lieu à la Maison du Département. L'objectif étant de pouvoir développer un piège sélectif à l'horizon 2021.

Le Département de la Manche essaie donc de lutter contre les espèces exotiques envahissantes, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques économiques et sanitaires négatives.



Nid de frelon asiatique - © David Daguier - CD50



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **95 000 €** de financement sur le programme de recherche
- ◆ **2 357** nids détruits en 2019 dans le département de la Manche

DES ACTIVITÉS NAUTIQUES POUR TOUS LES PUBLICS !

Avec ses trois façades maritimes, ses 335 km de côtes préservées, ses ports patrimoniaux et de plaisance, ses nombreuses cales d'accès, la Manche est une destination nautique par excellence. Promouvoir les activités sportives liées au vent et à la mer, en mettant en valeur le patrimoine littoral, est donc un enjeu stratégique.



La Manche, une destination nautique par excellence
© David Daquier - CD50

Les infrastructures, les services, l'accueil touristique, l'accessibilité, les sports nautiques, les événements, le patrimoine sont autant d'éléments à prendre en compte afin de faire émerger la Manche parmi les départements maritimes les plus attractifs de France. Le Département a mis en place une enveloppe de 180 000 € en investissement et 90 000 € en fonctionnement en 2020 pour financer des structures de nautisme de renommée nationale, des associations, des écoles de voile, des pôles de plongée et du matériel, dont du matériel destiné aux personnes en situation de handicap.

UNE PRATIQUE SPORTIVE POUR LES COLLÈGES

Cette politique permet aux structures de renouveler leur parc de matériel pour permettre une pratique sportive de sécurité et adaptée aux scolaires, à la compétition ou aux loisirs. Elle favorise également le bien-être, permet de réduire les inégalités, tout en promouvant une croissance économique soutenue.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **19** ports, dont 8 ports d'escale et 7 petits ports patrimoniaux
- ◆ **5 800** places (ports avec bassins et échouage) et plus de **800** mouillages hors ports
- ◆ **6** disciplines nautiques : voile, canoë kayak, char à voile, études et sports sous-marins, aviron et surf
- ◆ **64** clubs nautiques avec plus de 10 400 licenciés





© David Daguier - CD50

OFFRIR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS LA MANCHE

Convaincu de l'importance de donner aux collégiens tous les outils pour réaliser pleinement leur potentiel, le Département de la Manche s'investit dans une politique éducative, au plus proche des besoins des élèves et des équipes pédagogiques. Le Département souhaite valoriser les collèges et les rendre attractifs auprès des jeunes, en mettant en lumière leurs spécificités, tout en favorisant l'égalité des chances des élèves manchois.

La collectivité souhaite également, à travers des accompagnements proposés, insuffler une dynamique valorisant la richesse des ressources du territoire et encourager la participation des élèves dans la conduite des projets, tout en favorisant les pratiques inclusives.

Le Département de la Manche possède 10 Réseaux locaux éducatifs (RLE). Chaque RLE compte un ensemble de collégiens compris entre 800 et 2 400 élèves (exception faite pour Cherbourg-en-Cotentin, à la fois urbain et très concentré), associant entre quatre et huit collèges. Le but de ce découpage étant de rapprocher les établissements, en proposant aux élèves du secteur des offres éducatives très diverses (section sportive, classes artistiques, section bilingue...), tout en possédant une dimension inclusive (section ULIS ou SEGPA).

Afin de faire du collégien un futur citoyen averti des problématiques liées au développement durable, le collège est un espace où de multiples thématiques peuvent être abordées et expérimentées : la consommation de ressources (eau, énergie), l'alimentation, les déchets, la santé, la solidarité ou bien même la biodiversité.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **53** collèges publics, répartis en **10** réseaux locaux éducatifs
- ◆ **19** collèges privés
- ◆ **23 324** collégiens à la rentrée 2019 (17 318 dans le public, 6006 dans le privé)
- ◆ **453** agents du Département
- ◆ **4** collèges publics avec internat (Brécey, Carentan-les-Marais, Port-Bail-sur-Mer, Saint-James)
- ◆ **6 779**, c'est le nombre de dictionnaires distribués cette année par le Département aux élèves en 6^e.

[Texte en français simplifié]

Offrir une éducation de qualité dans la Manche

**Une éducation de qualité,
c'est aider tous les enfants à apprendre.**

Le Département de la Manche est responsable des collèges.

Le Département de la Manche récompense les collèges qui agissent pour le développement durable.

Le développement durable veut dire qu'on fait attention à la terre et à ses habitants aujourd'hui.

Si on fait attention, la planète et ses habitants pourront bien vivre plus longtemps.

Le Département de la Manche accompagne les collégiens des familles qui n'ont pas assez d'argent pour bien vivre.

Le Département de la Manche paye les activités qui parlent de la nature dans les écoles primaires.

Le conseil départemental des jeunes permet aux collégiens de participer aux actions du Département de la Manche.

Par exemple, les jeunes vont agir pour aider les personnes âgées.

UNE ENVIE D'AJIR ?

Les bourses AJIR (Action jeunes initiatives responsabilités) et CAP d'AJIR soutiennent les projets de jeunes de 11 à 25 ans. Ces dispositifs, fruit d'un partenariat entre le conseil départemental de la Manche, la Caisse d'allocations familiales de la Manche, la Direction départementale de la cohésion sociale de la Manche et la Mutualité sociale agricole Côtes normandes et portés par la Ligue Normandie permettent aux jeunes du territoire de la Manche des projets concernant une large diversité de domaines : culture, sports, loisirs, environnement, solidarité, vie sociale, handicap...

La bourse AJIR a été créée il y a plus de 20 ans afin d'accompagner les jeunes de 11 à 25 ans dans la réalisation de projets d'utilité générale sur le territoire de la Manche. Elle peut s'élever jusqu'à 1 600 € en fonction des besoins. Chaque porteur doit déposer un dossier et se présenter devant un jury. Un réseau de professionnels, nommés les Points d'Appui Pour Ajir (PAPA) a été mis en place pour les accompagner dans leur démarche.

Depuis cette année, sa petite sœur l'a rejoint : CAP d'Ajir. Ce nouveau format constitue une amorce afin d'encourager les jeunes à s'engager et les accompagner, étape par étape, dans la prise d'autonomie. Les démarches sont simplifiées et le projet peut être porté seul, en groupe ou co-porté par une structure jeunesse.

CAP d'AJIR est donc un moyen supplémentaire :

- ◆ à disposition des jeunes pour expérimenter une démarche de projet et d'autonomie ;
- ◆ à disposition des structures pour accompagner les jeunes dans ces démarches et vers une participation à la vie locale et l'engagement.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **1 600 €** d'aide pour les projets de jeunes avec la bourse AJIR
- ◆ **800 €** d'aide pour les projets de jeunes avec la bourse CAP d'AJIR

UNE AIDE POUR LES FAMILLES MODESTES DE COLLÉGIENS

La crise sanitaire induite par la COVID-19 a entraîné la fermeture des services de restauration scolaires. Cette fermeture a engendré des surcoûts financiers pour certaines familles. Le Département a débloqué une aide d'urgence de 180 000 € pour les familles de collégiens demi-pensionnaires et internes, aux revenus modestes.

Un montant forfaitaire de 120 € par enfant, versé aux familles déjà éligibles au dispositif de l'aide à la gratuité (bénéficiaire du RSA ou aux revenus équivalents), a aussi été élargi à celles qui le deviendraient du fait d'une perte de leur revenu (salariés en chômage partiel, employés intérimaires, professions libérales, indépendants...) sur les mois de mars, avril et mai 2020.

Ces dispositifs ont pour but d'éradiquer la pauvreté sur notre territoire, tout en luttant contre la faim et réduisant les inégalités.



Une aide d'urgence a été débloquée pour les familles les plus modestes de collégiens. (photo d'archives)
© David Daguier - CD50

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **180 000 €** d'aide d'urgence pour les familles de collégiens demi-pensionnaires et internes aux revenus modestes
- ◆ **120 €** par enfant versé aux familles éligibles de l'aide à la gratuité



DES PROJETS PÉDAGOGIQUES DANS UNE NOUVELLE LOGIQUE

Depuis plus de dix ans, le Département soutient les projets pédagogiques portés par les collèges publics et privés de la Manche, qui trouvent en lui un partenaire de proximité. Plus de 200 projets sont ainsi accompagnés chaque année avec une enveloppe de 745 000 € en 2020.

Pour l'année scolaire 2020-2021, nouvelle approche, nouveau nom : PROFIL MANCHE. Jusqu'alors articulé autour de plusieurs thématiques (culture, développement durable, découverte du monde économique), ce nouveau dispositif sera plus en cohérence avec la logique des quatre parcours du collégien, rendus obligatoires par la réforme du collège.

Le développement durable sera maintenant abordé de manière transversale avec diverses disciplines qui s'en emparent : le parcours culturel par le biais de rencontres intergénérationnelles, le parcours avenir avec des rencontres avec les professionnels du développement durable, le parcours santé ainsi que le parcours citoyen peuvent quant à eux s'emparer de la dimension environnementale avec des travaux sur la biodiversité, les ressources naturelles, les déplacements doux ou bien même la consommation énergétique.



Le collège de Saint-Vaast-la-Hougue, labellisé Aire marine éducative - © David Dagquier - CD50



PROFIL **MANCHE**

Toujours dans ce souci de former le citoyen de demain, le Département est engagé dans divers dispositifs afin de lui apporter des clés de réflexion durant son éducation.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **452 606 €** (collèges publics) et **108 909 €** (collèges privés) pour l'année scolaire 2020/2021
- ◆ **176** parcours : 26 parcours avenir, 55 parcours citoyen, 60 parcours culture, 35 parcours santé (année 2020-2021)

À NOTER :

- ◆ Le Département continue par ailleurs d'apporter son aide aux **36** sections sportives scolaires et à **3** classes à horaires aménagés



UN WEEK-END AUTOUR DU DÉFI CLIMATIQUE

Destiné au grand public, le Pavillon des énergies a organisé, dans le cadre de la fête de la Science, un week-end d'animations gratuites autour du changement climatique, le samedi 3 octobre et le dimanche 4 octobre, de 10h à 17h. En lien avec le travail de partenariat mené avec l'Institut médico-éducatif (IME) de la Fresnelière et l'Accueil collectif des mineurs (ACM) de l'Elle, les animations ont tourné autour du thème : « **Le défi climatique : agissons ensemble** ».

Cette animation a été un grand succès pour le week-end familial car malgré le contexte sanitaire lié à la COVID-19 et l'obligation de limiter les ateliers à 12 personnes, 150 personnes ont été accueillies sur ces deux jours et tous les ateliers ont été complets.

De plus, un programme à l'attention des scolaires a été organisé durant la semaine autour de la recette du climat et des solutions envisageables. C'est en tout sept classes allant de la 6^e à la 4^e qui sont venues, soit environ 200 élèves, sur la semaine.

Toujours dans un souci de changer les pratiques pour qu'elles deviennent plus responsables, ce genre d'événements, organisés par le Département de la Manche, est essentiel.

LE DEFI CLIMATIQUE : AGISSONS ENSEMBLE

2020 fête de la Science

ATELIER EXPOSITION

ANIMATIONS GRATUITES

SAMEDI 3 et DIMANCHE 4 OCTOBRE
UN WE POUR DÉCOUVRIR ET COMPRENDRE LE CLIMAT ET TESTER DE MULTIPLES SOLUTIONS POUR AGIR ENSEMBLE
10H-17H

Pavillon des énergies
02 33 06 69 00
Le Dézert (RN174 - Sortie 9)

Le Pavillon des énergies LA MANCHE LE DÉPARTEMENT



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **150** personnes sensibilisées sur deux jours
- ◆ **200** élèves sensibilisés sur une semaine

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, POUR LES CITOYENS DE DEMAIN



Classe Planète Manche - Muneville le Bingard - © David Dagquier - CD50 (photo d'archive prise hors période de COVID-19)

Depuis dix-huit ans, le dispositif « Classes Planète Manche » a permis de développer sur l'ensemble du territoire près de 850 projets éducatifs en matière de développement durable et de sensibiliser 19 000 jeunes citoyens.

Cet outil départemental permet de bénéficier de compétences reconnues d'une des associations d'éducation à l'environnement agréés complémentaires de l'enseignement public. Il s'adresse aux élèves des cycles II et III (de la grande section au CM2) des écoles publiques et privées. L'idée étant de promouvoir auprès des élèves des gestes responsables garants de la gestion durable des ressources planétaires et du développement d'une solidarité, tout en contribuant à une meilleure connaissance de la richesse écologique de leur territoire et donc former des citoyens acteurs.

Pour l'année scolaire qui vient de s'écouler, 37 dossiers, pour un montant total de 47 857 €, ont été déposés au titre des classes Planète Manche auprès des services du Département.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **47 857 €** pour **37** dossiers
- ◆ **19 000** jeunes citoyens sensibilisés

PRENDRE EN COMPTE LES PRÉOCCUPATIONS DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES



Conseil des jeunes - promotion « Charles de Gaulle » - © David Dagquier - CD50

Mis en place en 2018, le conseil départemental des jeunes permet à 54 jeunes manchois, âgés de 12 à 14 ans, de s'exprimer, d'échanger, de réfléchir à des projets citoyens et d'organiser des actions en vue d'améliorer le quotidien de chacun. La promotion 2020-2022 verra le jour cette fin d'année civile et succédera à la promotion « Charles de Gaulle ».

Les membres du CDJ choisissent de travailler dans l'une des quatre commissions suivantes :

- ◆ « **Entreprendre et travailler** » : création d'activités, emplois de demain, formation, apprentissage ;
- ◆ « **Bien vivre ensemble** » : inclusion, solidarité, prévention, découverte du monde ;
- ◆ « **Un monde numérique** » : usage d'internet et des réseaux sociaux, cyber-sécurité, fracture numérique ;
- ◆ « **Environnement et biodiversité** » : comportement individuel et émission de CO₂, protection des espaces naturels et vivants, préservation du patrimoine, réduction des déchets.

Autant de commissions qui se réunissent une fois par mois, le mercredi après-midi afin d'élaborer des projets innovants. En plus de leur faire prendre conscience des problématiques actuelles, le CDJ permet d'engager les élèves à devenir des citoyens exemplaires de demain.



35 COLLÈGES LABELLISÉS « ÉTABLISSEMENTS EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »



Cérémonie de remise des diplômes E3D du 29 septembre 2020 - © David Daguier - CD50

Le Département de la Manche, en partenariat avec le Rectorat, les départements de l'Orne et du Calvados et la Région, a élaboré un référentiel E3D (Établissements en démarche de développement durable) destiné à labelliser les établissements scolaires engagés dans une logique de progrès environnemental, culturel, social et économique, intégré au projet d'établissement.

Cette reconnaissance s'inscrit dans une démarche de progrès qui se traduit par trois niveaux suivant le stade d'avancement de l'établissement :

- ◆ **Niveau 1** : engagement de la démarche qui s'inscrit au projet de l'établissement ;
- ◆ **Niveau 2** : approfondissement de la démarche et valorisation des actions à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement ;
- ◆ **Niveau 3** : déploiement de la démarche conduisant à une modification globale du fonctionnement de l'établissement

Depuis 2012, ce sont au total 35 collèges qui auront été labellisés dans la Manche, l'année 2019-2020 ayant été fructueuse car huit nouveaux collèges se sont inscrits dans la démarche et quatre autres ont progressé. Nous pouvons remarquer une prise en considération de plus en plus importante du développement durable dans les collèges de la Manche.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **35** collèges labellisés :
25 collèges au niveau 1, 7 collèges au niveau 2 et 3 collèges au niveau 3

SPOT 50 : LE PASS LOISIRS POUR LES 11-15 ANS

En 2010, l'assemblée départementale a adopté le principe de création d'un « Pass familles loisirs » afin de faciliter l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, au plus grand nombre de jeunes manchois.

Ce pass est devenu « SPOT 50 » et permet, chaque année, d'accéder à des activités culturelles, sportives et de loisirs sur l'ensemble du territoire, pour près de 9 000 jeunes entre 11 et 15 ans.

Depuis l'année dernière, SPOT 50 a changé de formule en proposant une carte à la place du chéquier papier. Le conseil départemental a souhaité revoir également le prix à la baisse en passant de 15 € à 5 €, mais le montant de réductions loisirs reste inchangé : 100 € auprès de 800 partenaires.

Ce dispositif est donc une clé d'entrée afin d'accéder à une éducation de qualité et de réduire les inégalités.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **5 € = 100 €**
- ◆ **800** partenaires
- ◆ **9 000** jeunes en profitent chaque année.





© David Dagquier - CD50 (photo d'archive prise hors période de COVID-19)

LA MANCHE, UN DÉPARTEMENT ATTRACTIF

Les territoires de la Manche sont une composante en perpétuel mouvement, démontrant ainsi qu'un nouveau monde se dessine dans la prochaine décennie. Que ce soit en matière d'organisation territoriale, la Manche est passée ainsi en trois ans de 601 à 446 communes, ou bien encore en matière d'offre de services publics de proximité s'adaptant à des nouveaux usages numériques. Cependant, certains éléments restent ancrés, le territoire possède une myriade de facettes : histoire, mer, nature, bocage, côte sauvages préservées et le Mont-Saint-Michel, sont autant d'atouts qui en font un territoire à fort potentiel.

C'est aussi la raison pour laquelle l'image du territoire est de plus en plus positive. C'est ce que montre une enquête réalisée par Latitude Manche, agence d'attractivité du Département. Pour 10 000 personnes, une moyenne de 8/10 est attribuée à la qualité de la vie dans la Manche par les habitants, touristes et expatriés sondés.

Afin d'accroître cette attractivité, le Département peut compter sur ses points forts. Et pour cela, le développement durable est un atout important car inhérent à l'attractivité. En effet, le cadre de vie, l'accès à un environnement de qualité, à une énergie à coût maîtrisé, le développement des mobilités douces, la fourniture d'une alimentation bio dans la restauration scolaire sont des exemples de paramètres importants pour une attractivité durable des territoires. La Manche, forte de son patrimoine, peut s'appuyer sur l'écotourisme, très en vogue ces derniers temps, afin d'attirer de nouvelles personnes.

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **6 043** emplois touristiques
- ◆ **3** millions de nuitées marchandes
- ◆ **21 300** projets de recrutement en 2020 (avant la crise)
- ◆ **5,7 %** de taux de chômage au second trimestre 2020

[Texte en français simplifié]

La Manche, un département attractif

**Le Département de la Manche
veut accueillir des nouvelles personnes.**

Le Département de la Manche paie de nouvelles actions.

Par exemple les tiers-lieux.

Le tiers-lieu, c'est un endroit où les personnes partagent le lieu de travail.

Les personnes partagent les outils de travail.

Le Département de la Manche veut que les habitants accèdent à Internet.

Le Département de la Manche utilise la fibre dans les logements.

La fibre donne accès à Internet.

Le Département de la Manche rénove l'île Tatihou.

Rénover, c'est réparer l'environnement.

Quand l'île Tatihou sera plus belle, il y aura plus de touristes.

DÉVELOPPER LES TIERS-LIEUX POUR FAVORISER LE TÉLÉTRAVAIL

La situation délicate engendrée par la COVID-19 a permis de faire découvrir ou redécouvrir la pratique du télétravail aux entreprises et salariés non coutumiers de cette méthode. Avant le confinement, en France, environ 3 % des salariés seulement télétravaillaient plus d'une journée par semaine (étude réalisée par la Dares). À la sortie du confinement, 40 % (selon un sondage réalisé par Opinionway) des actifs souhaiteraient continuer le télétravail. Bien entendu, tous les emplois ne peuvent pas être concernés par ce dispositif, mais il toucherait environ 8 millions de salariés français.

LE TÉLÉTRAVAIL, UN OUTIL ADAPTÉ À LA CRISE

Ce mode de travail, au-delà d'être une alternative lors de crise sanitaire, est un atout pour répondre aux enjeux de développement durable. Celui-ci garantit un équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ce qui promeut le bien être en général. Les personnes travaillant dans leur espace de vie sont aussi plus conscientes de leur consommation d'électricité et privilégient les achats à proximité de leur domicile. En ce sens, cela favorise une économie plus responsable. Et enfin, ce dispositif permet de limiter les trajets domicile-travail, ce qui engendre une diminution de l'impact carbone. Pour toutes ces raisons le télétravail serait à amplifier et à ancrer dans les pratiques du Département de la Manche.



Le télétravail, un outil adapté à la crise - © AdobeStock

LE DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX, UN ATOUT POUR LE DÉPARTEMENT

Renforcé par ce constat depuis plusieurs années, le territoire a vu naître différents espaces de coworking. Reconnue pour son cadre de vie, la Manche avec ses espaces de travail collaboratifs, offre de nouvelles perspectives professionnelles à ses agents, mais aussi à ses habitants en général.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **18** espaces de co-working dans la Manche
- ◆ **2** français **sur 3** sont favorables au télétravail.
- ◆ **30%** de réduction des émissions de carbone sur le trajet domicile-travail (étude de l'ADEME)



Écrin de verdure préservé, site patrimonial unique et cadre maritime exceptionnel, l'île Tatihou entend bien aujourd'hui rayonner sur l'ensemble du Nord-Cotentin et au-delà. Pour y parvenir, le Département et ses partenaires ont engagé un vaste plan de valorisation et de rénovation du site, jusqu'en 2022, autour de trois enjeux phares :

- ◆ **un accueil des scolaires consolidé** : 9 000 scolaires se rendent chaque année sur l'île, grâce aux différents espaces muséographiques, aux jardins, au laboratoire de biologie marine ou aux espaces naturels, l'île offre une formidable fenêtre sur la biodiversité et l'histoire locale ; l'hébergement y sera réhabilité avec une capacité de 54 lits maintenue ;
- ◆ **une offre d'hôtellerie et de restauration améliorée** : un programme de rénovation d'un des bâtiments de la caserne permettra de proposer une offre hôtelière tout confort avec plus de 60 lits ;
- ◆ **des propositions culturelles renforcées** : le projet prévoit une meilleure valorisation des richesses de l'île Tatihou, avec notamment ses aspects historiques, maritimes et environnementales, mais aussi de densifier le volet évènementiel, en s'appuyant sur des rendez-vous existants, à l'image du festival des Traversées Tatihou.

Cette île et son attractivité constituent de véritables leviers pour la mise en valeur du patrimoine historique et environnemental de la Manche. Elles sont aussi un vecteur pour faire comprendre aux citoyens qu'il est essentiel de préserver les richesses de notre territoire.



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **9 000** scolaires par an
- ◆ **+ de 70 000** visiteurs par an

UN ÉLAN DE SOLIDARITÉ AVEC LA FONDATION DE LA MANCHE

La Fondation de la Manche, impulsée par le conseil départemental, soutient financièrement des projets locaux dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'environnement et de l'action sociale.

Cette année, la Fondation s'est mobilisée pour aider les associations locales. 10 000 masques ont été distribués aux différents organisations qui œuvrent en faveur des populations les plus fragiles (Restos du cœur, Secours populaire, la Banque alimentaire...). Ce don est d'autant plus important qu'il permet de vivre en bonne santé et de réduire les inégalités à l'intérieur de Département pour les personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter des masques.



CHIFFRES CLÉS

◆ **10 000** masques donnés

UN DÉPARTEMENT ACCUEILLANT DE NOUVEAUX TALENTS

Avec le taux de chômage le plus bas de Normandie et un des plus bas de France (6,5% contre 8,4%), certaines entreprises ont des difficultés à recruter et se sont rapprochées de l'agence d'attractivité Latitude Manche.

Depuis l'année dernière, des campagnes de valorisation des emplois dans la Manche ont lieu. L'objectif étant de donner envie à de nouveaux talents de venir travailler dans le département, en valorisant les emplois disponibles, le territoire, le cadre de vie, les perspectives économiques, les opportunités professionnelles et les entreprises.



La valorisation des emplois avec Latitude Manche

Cette année, le plan de valorisation des emplois doit s'adapter à la situation économique liée à la crise sanitaire de la COVID-19 : une probable augmentation du chômage, des besoins de recrutement différents ou spécifiques, des citoyens qui veulent quitter les grandes villes... Tenant compte du contexte sanitaire, cette édition, qui aura lieu sur plusieurs dates (de mi-octobre à début décembre), se déroulera sous forme de salon en ligne.

Cet événement est l'occasion pour le territoire de promouvoir une croissance économique, permettant d'augmenter les emplois et de réduire la pauvreté et les inégalités entre les personnes puis, d'un autre côté, d'améliorer le bien-être des citoyens voulant prendre un bol d'air frais.

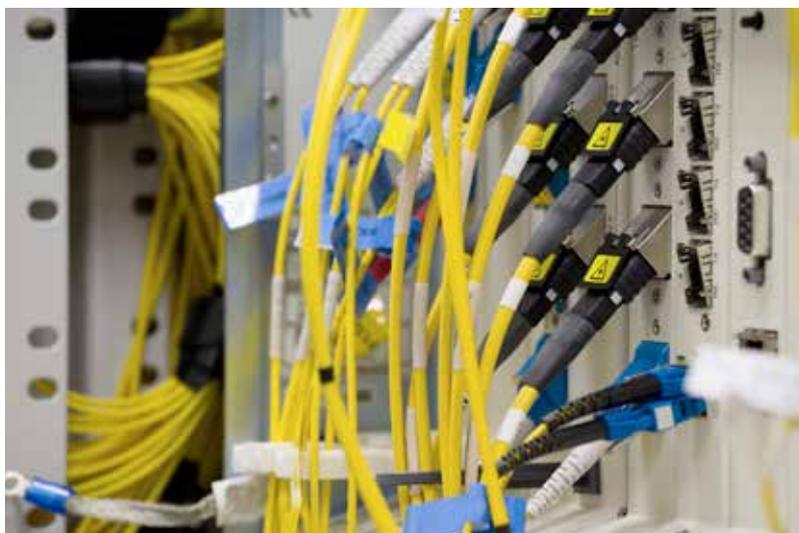


CHIFFRES CLÉS EN 2019 :

- ◆ **9 708 243** personnes potentiellement sensibilisées
- ◆ **13 011** prospects en recherche d'emploi
- ◆ **716** personnes ont eu un entretien avec les entreprises ou l'agence pendant l'opération
- ◆ **180** personnes ont engagé une démarche d'installation dans la Manche

VERS UNE MEILLEURE COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Aujourd'hui, le numérique n'est plus seulement un outil de production réservé aux entreprises. Il n'a eu de cesse de conquérir de nouveaux espaces, transformant peu à peu nos modes de vies. Nos journées s'organisent autour et avec le numérique. L'aménagement numérique du territoire est un enjeu de développement et d'attractivité.



Le numérique, enjeu de développement et d'attractivité - © AdobeStock

Le Département garde la conviction que dans la multiplicité des technologies, la fibre reste le support le plus pérenne et le plus neutre pour libérer les usages et les services de demain.

En partenariat avec l'État, le syndicat mixte Manche Numérique et l'ensemble des collectivités manchoises, le Département s'engage au quotidien dans le déploiement de la fibre chez l'habitant (Fiber to the Home). 100 000 prises sont aujourd'hui raccordables sur un objectif de 306 000 pour couvrir l'ensemble du département. Le taux de pénétration commercial du FttH est d'environ 22% sur la Manche (contre 18% en moyenne en France pour les RIP (Réseau d'initiative publique)).



CHIFFRES CLÉS

- ◆ **22 000** foyers abonnés à la fibre (100 000 prises raccordables à ce jour)

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Rapport
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**
2020

Conseil départemental de la Manche
Mission d'Appui à la Transition Écologique
et au Développement Durable
02 33 05 99 71